

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple - Un But - Une Foi

**MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INSTAT)**

**ANALYSE SUR LE GENRE A PARTIR
DES DONNEES DE L'EMOP 2025**

Mai 2026



TABLE DES MATIERES

LISTE DES FIGURES.....	II
LISTE DES TABLEAUX	III
1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE	1
2. RESUME	3
3. CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DES FEMMES	4
4. EMPLOI.....	6
4.1. PARTICIPATION AU MARCHE DU TRAVAIL	8
4.2. CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI	12
5. ACTIFS.....	21
5.1. POSSESSION DE TELEPHONE PORTABLE	21
5.2. POSSESSION D'UN COMPTE BANCAIRE.....	22
5.3. ACCES AU FONCIER	22
6. LIMITES DE L'ETUDE	26
7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	27
ANNEXES	VII
ANNEXE 1 : CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES	VII
ANNEXE 2 : EMPLOI.....	VIII
ANNEXE 3 : ACTIFS	XIV
ANNEXE 4 : POSSESSION DE COMPTE BANCAIRE	XVI

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Niveau d'instruction des adultes de 15 ans et plus par sexe et milieu de résidence (%)	5
Figure 2. Proportion de temps consacré au travail domestique non rémunéré par sexe et milieu de résidence (%)	7
Figure 3. Nombre moyen d'heures consacrées au travail total par sexe	8
Figure 4. Taux d'emploi selon le sexe, l'âge et le milieu de résidence (%)	9
Figure 5. Taux d'emploi des 25-54 ans par sexe et selon le type de ménage (%).....	10
Figure 7. Proportion des jeunes de 15-24 ans ni en emploi, ni en éducation, ni en formation par sexe et milieu de résidence (%)	12
Figure 7. Proportion d'aides familiaux et de travailleurs pour propre compte par sexe (%)	13
Figure 8. Proportion de l'emploi à temps partiel par sexe et milieu de résidence (%).....	14
Figure 9. Distribution de la population employée par sexe et par secteur d'activité.....	15
Figure 10. Proportion de l'emploi informel dans l'emploi non agricole par sexe et milieu de résidence (%).....	16
Figure 11. Proportion des employeurs par sexe et par milieu de résidence (%).....	18
Figure 12. Proportion du travail des enfants selon le sexe, l'âge et le milieu de résidence	19
Figure 13. Participation aux décisions sur l'utilisation du revenu selon le sexe et le milieu de résidence (%).....	20
Figure 14. Proportion des personnes adultes possédant un téléphone mobile par sexe et milieu de résidence (% des 15 et plus)	21
Figure 15. Proportion des femmes parmi les propriétaires de parcelles selon le milieu de résidence et par type de parcelle (%).....	24
Figure 16. Distribution des personnes qui ont leur nom sur le titre de propriété selon le sexe (%).....	25

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse des indicateurs pour les femmes et les hommes entre 2022 et 2025 (%).....	V
Tableau 2: Taux de chômage par sexe, âge et selon le statut de handicap (%).....	11
Tableau 3: Salaire horaire (FCFA) et écart de salaire des hommes et des femmes selon l'âge, la catégorie socioprofessionnelle et le statut de handicap (%)	17
Tableau 4 : Possession d'un compte dans les institutions financières par sexe, par milieu de résidence et par niveau d'instruction (%)	22
Tableau 5 : Proportion des adultes possédant une parcelle par sexe, par milieu de résidence et par type de parcelle	23
Tableau 6: Niveau d'instruction des adultes de 15 ans et plus par sexe et milieu de résidence (%)	VII
Tableau 7: Proportion de temps consacré au travail domestique non rémunéré par sexe et milieu de résidence (%)	VIII
Tableau 8: Nombre moyen d'heures consacrées au travail total (charge de travail totale), par sexe (heure par jour).....	VIII
Tableau 9: Taux d'activité selon le sexe, l'âge et le milieu de résidence (%).....	IX
Tableau 10: Taux d'emploi des 25-54 ans par sexe et selon le type de ménage (%).....	IX
Tableau 11: Proportion des jeunes (15-24) ni en emploi, ni en éducation, ni en formation par sexe et milieu de résidence (%)	X
Tableau 12: Proportion d'aides familiaux et de travailleurs pour compte propre par sexe 2024 et 2025 (%).....	X
Tableau 13: Proportion de l'emploi à temps partiel par sexe et milieu de résidence (%).....	XI
Tableau 14: Pourcentage de la population employée par secteur, par sexe	XI
Tableau 15: Proportion de l'emploi informel dans l'emploi non agricole, par sexe (%)	XI
Tableau 16: Proportion des employés qui sont employeurs, par sexe.....	XII
Tableau 17: Proportion d'enfants de 5-17 ans engagés dans le travail d'enfants par sexe et par âge (%)	XII
Tableau 18: Participation aux décisions sur l'utilisation du revenu selon le sexe et le milieu de résidence (%) des personnes mariées	XIII

Tableau 19: Proportion d'individus possédant un téléphone mobile, par sexe (% des 15 et plus).....	XIV
Tableau 20: Accès à la propriété foncière selon le sexe et le milieu de résidence (% des adultes de plus de 15 ans).....	XIV
Tableau 21: Distribution des personnes qui ont leur nom sur le titre de propriété selon le sexe (%)	XV
Tableau 22 : Le taux d'accès au crédit des femmes évoluant dans l'agriculture dans le milieu rural (%)	XVI
Tableau 23: Le taux d'accès au crédit des femmes évoluant dans l'agriculture dans le milieu rural (%)	XVI

Tableau 1 : Synthèse des indicateurs pour les femmes et les hommes entre 2022 et 2025 (%)

Année	2022		2024		2025	
Sexe	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Niveau d'instruction						
Sans instruction	70,8	58,9	66,1	53,2	65,5	52,5
Fondamental1	20,5	26,9	24,4	31,2	12,3	15,0
Fondamental2					12,9	17,1
Secondaire	6,8	10,2	7,5	10,8	7,5	11,3
Supérieur	1,9	4,0	1,9	4,7	1,7	4,2
Travail domestique non rémunéré						
Tâches domestique non rémunérées	11,9	1,5	11,8	0,9	12,0	1,2
Soins non rémunérés	5,0	1,0	5,2	0,8	5,0	1,0
Activité économique, emploi et chômage						
Taux d'activité 15-24 ans	38,0	55,4	37,6	61,4	32,2	53,5
Taux d'activité 15 ans et plus	50,4	80,3	45,0	80,3	42,1	77,4
Taux d'emploi 25-54 ans	55,7	94,1	50,2	94,6	50,7	94,2
Taux de chômage (Urbain)	12,9	4,8	11,7	5,0	18,2	5,7
Proportion des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études ni en formation (NEET) (15-24 ans)	43,5	17,3	44,4	13,8	40,0	12,7
Proportion Emploi à temps partiel	31,3	12,3	26,9	11,1	20	11,1
Distribution de la population en emploi						
Primaire	59,3	56,9	54,3	56,3	56,9	57,7
Secondaire	9,1	12,9	8,4	12,7	8,6	13,4
Tertiaire	31,6	30,2	37,3	30,9	34,6	28,9
Emploi informel dans l'emploi non agricole	40,0	39,6	45,2	40,5	42,5	38,4
Proportion de salaire horaire mensuel	169	396,6	309,0	630,9	305,1	612,5
Proportion des femmes employeurs	12,7	87,32	19,1	80,9	17,6	82,4
Travail des enfants (5-17 ans)	8,3	10,1	9,4	11,4	25,3	18,4

Année	2022		2024		2025		
	Sexe	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Possession d'un compte bancaire		24,0	49,9	29,5	53,5	36,5	60,2
Possession de parcelle		8,2	39,5	6,2	41,6	5,0	41,2

Source : EMOP, 2022, 2024 et 2025

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

Le Mali s'est engagé à plusieurs niveaux à promouvoir l'égalité des sexes. Sur le plan national, l'égalité des droits entre les hommes et les femmes sans aucune discrimination fondée sur le sexe est garantie par la Constitution du 22 juillet 2023. Au niveau international, le pays a adhéré à plusieurs initiatives en matière de promotion de l'égalité des sexes telles que la politique genre de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) adoptée en mars 2004, la politique genre de l'Union Africaine (UA) adoptée en décembre 2008, la Convention des Nations unies sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF) en 1979, le Programme d'action de Beijing 1995, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981 et le Protocole facultatif relatif aux droits des femmes en Afrique en juillet 2003. Ces engagements ont été matérialisés par la formulation en 2010 de la Politique Nationale Genre (PNG) qui constitue la feuille de route du pays pour l'intégration du genre dans les politiques de développement nationales et sectorielles, la promulgation de la loi N°2015-052 du 18 décembre 2015 sur la promotion du genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives. Par ailleurs, le Mali a démontré un engagement fort en faveur de la promotion de l'égalité des sexes à travers la mise en œuvre de nombreuses initiatives aux niveaux national et international. Malgré ces avancées, le renforcement de l'intégration du genre dans les politiques publiques demeure une priorité. À cet égard, la Vision Mali 2063, « *Mali Kura jetaasira ka ben san 2063 ma* », vise la réduction des inégalités sociales et de la pauvreté, la promotion de l'économie sociale et le renforcement de l'autonomisation économique des femmes. De même, la Stratégie Nationale pour l'Émergence et le Développement Durable (SNEDD 2024-2033) dans son objectif 4.2 met l'accent sur la création des conditions favorables à la réalisation de l'autonomisation économique de la femme.

Ces cadres stratégiques soulignent l'importance de la réduction des inégalités de genre, de l'accès équitable aux services sociaux de base et de l'intégration du genre comme principe directeur de la bonne gouvernance dans les politiques publiques et les processus budgétaires, dans un contexte marqué par la décentralisation et la déconcentration.

À l'instar de nombreux pays partenaires, le Mali s'est également engagé dans le cadre du projet SGS (Strengthening Gender Statistics), visant à améliorer la disponibilité, la qualité et l'utilisation des données statistiques ventilées par sexe. Si certains indicateurs économiques liés au genre, issus des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de l'Ensemble minimal d'indicateurs sur le genre, sont disponibles, il convient de noter que plusieurs autres indicateurs ne sont pas encore produits et que ceux qui existent ne font pas systématiquement l'objet de publications régulières.

À ce jour, l'INSTAT dispose de plusieurs sources de données, notamment l'Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages (EMOP) et l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM), qui permettent de produire une large gamme d'indicateurs afin d'approfondir l'analyse des questions de genre au Mali.

L'INSTAT et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ont convenu d'inscrire dans le Plan de Travail Annuel 2026 du Programme d'Appui à la Gouvernance Économique, à la Résilience et au Développement Durable au Mali (PAGEDD-Mali), l'élaboration du rapport genre basé sur les données de l'EMOP 2025 afin d'actualiser les indicateurs des ODD relatifs au genre, dont la première édition avait été réalisée en 2022 et la deuxième édition en 2024.

Ce rapport vise à faciliter la production des indicateurs liés au genre et à analyser les disparités entre les femmes et les hommes à travers des indicateurs définis et calculés conformément aux recommandations internationales. Il s'agit notamment des indicateurs de genre issus des Objectifs de Développement Durable (ODD) ainsi que de l'ensemble minimal d'indicateurs sur le genre.

Le rapport est structuré en trois parties. La première porte sur l'analyse des caractéristiques démographiques des femmes et des hommes ainsi que sur les disparités de genre dans le domaine de l'éducation. Les deux autres parties sont consacrées respectivement à l'analyse des disparités de genre en matière d'emploi et de possession d'actifs.

2. RESUME

Ce rapport, élaboré par l'Institut National de la Statistique (INSTAT) avec le soutien technique et financier du PNUD, constitue une étude analytique des disparités de genre au Mali basée sur les données de l'Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages (EMOP) de 2025. L'étude s'inscrit dans un cadre normatif national et international visant à promouvoir l'égalité des sexes, bien que l'intégration effective du genre dans les politiques publiques demeure une priorité complexe pour le développement durable du pays.

Au niveau éducatif, une fracture systémique persiste, puisque 65,5 % des femmes ne possèdent aucune instruction contre 52,5 % des hommes, un écart qui s'exacerbe en milieu rural où la proportion des femmes sans niveau d'instruction atteint 76,3%. Ce faible niveau de scolarisation limite l'accès aux opportunités économiques et leur capacité à générer des revenus durables. En outre, cela renforce une répartition inégale des tâches domestiques non rémunérées entre les hommes et les femmes. En moyenne, les femmes consacrent 4,1 heures par jour à ces activités domestiques contre seulement 0,5 heure pour les hommes, créant ainsi une forme de « pauvreté temporelle » qui entrave leur pleine participation à la vie publique et économique.

Sur le marché de l'emploi, la participation féminine globale est nettement inférieure (42,1 %) à celle des hommes (77,4 %). Lorsqu'elles sont actives, ces femmes évoluent majoritairement dans le secteur informel. En effet, 84,4 % des femmes actives occupent des emplois en tant qu'aides familiales ou travailleuses pour compte propre ce qui reflète leur concentration dans des formes d'emplois vulnérables et faiblement rémunérées. L'écart salarial horaire massif de 50,2 % (chaque 1000 FCFA gagnés par les hommes correspond à 498 FCFA gagnés par les femmes) au détriment des femmes témoigne d'une sous-valorisation chronique de leur force de travail. Parallèlement, le rapport identifie une féminisation préoccupante du travail des enfants, ce phénomène touchant désormais 25,3 % des filles contre 18,4 % des garçons.

En matière d'accès aux actifs financiers, les femmes restent désavantagées par rapport aux hommes, malgré les progrès enregistrés en matière d'inclusion financière. Au niveau national, 36,2 % des femmes possèdent au moins un compte dans une institution financière, contre 60,2 % des hommes. Cette disparité est encore plus prononcée en milieu rural, où seulement 28,2 % des femmes évoluant dans l'agriculture ont accès au crédit, contre 59,4 % des hommes, révélant un important déficit d'accès au financement pour les femmes rurales. De même, les femmes vivant avec un handicap demeurent confrontées à d'importantes difficultés d'accès au crédit. À l'échelle nationale, 28,8 % d'entre elles bénéficient d'un crédit, contre 60,7 % des hommes en situation de handicap. Ces résultats pourraient être expliquées par la persistance d'inégalités de genre dans l'accès aux services financiers, inégalités qui sont davantage accentuées chez les femmes rurales et les femmes vivant avec un handicap, limiteraient ainsi leurs possibilités d'investissement, de développement d'activités économiques et d'autonomisation.

L'accès au foncier demeure l'une des inégalités les plus marquées entre les femmes et les hommes. Au niveau national, seulement 5 % des femmes possèdent une parcelle, contre 41,2 % des hommes. De plus, les femmes ne représentent que 14,5 % des détenteurs de titres de propriété, ce qui traduit leur faible sécurisation des droits fonciers.

3. CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DES FEMMES

Cette partie présente une analyse comparée des caractéristiques démographiques des hommes et des femmes à partir des données de l'enquête. Des variables telles que l'âge, le statut matrimonial, le milieu de résidence ou encore le niveau d'instruction, la situation handicap et la participation à la prise de décision constituent des déterminants majeurs de l'accès aux ressources et de la participation à la vie économique, facteurs essentiels de l'autonomisation des femmes. Ces caractéristiques peuvent ainsi influencer les disparités observées entre les hommes et les femmes.

Selon le cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat de (RGPH-2022), les hommes représentent une proportion légèrement plus élevée de la population des ménages ordinaires (50,1 %) que les femmes (49,9 %), soit un rapport de masculinité de 101,1 hommes pour 100 femmes. Des disparités apparaissent également selon le milieu de résidence : en milieu urbain, les femmes sont relativement plus nombreuses que les hommes, tandis qu'en milieu rural, la tendance est inversée. Les femmes chefs de ménage représentent 10,5 % de l'ensemble des ménages, avec une proportion plus élevée en milieu urbain (12,5 %).

Par ailleurs, la structure par âge montre qu'environ la moitié (47,2 %) de la population a moins de 15 ans. Parmi cette tranche d'âge, les femmes représentent 45,7 % et les hommes 48,6 %. Cette structure démographique traduit la forte jeunesse de la population malienne.

Sur le plan économique, les femmes demeurent moins présentes sur le marché du travail que les hommes. Elles représentent 44,5 % de la population active contre 80,3 % pour les hommes. Les activités exercées par les femmes se concentrent principalement dans le commerce, l'agriculture et les services, tandis qu'une proportion importante des femmes vivant en milieu rural reste au foyer.

En matière de nuptialité, 58,5 % des femmes âgées de 12 ans et plus sont mariées, dont 18,2 % vivent dans des unions polygamiques, ce qui met en évidence l'importance persistante de la polygamie dans les structures familiales.

Dans le domaine de l'éducation, les filles demeurent désavantagées par rapport aux garçons. Le taux brut de scolarisation au fondamental¹ est estimé à 61,9 % chez les filles. Malgré les progrès enregistrés, celles-ci restent légèrement moins nombreuses que les garçons à fréquenter l'école, traduisant la persistance des inégalités de genre dans l'accès à l'éducation.

Niveau d'instruction

L'éducation augmente les chances des femmes de participer au marché du travail, d'occuper des emplois de meilleure qualité, de gagner des revenus élevés et d'améliorer leur statut dans la société. Ainsi, si les femmes ont moins accès à l'éducation par rapport aux hommes, elles auront aussi moins accès aux meilleurs emplois, ce qui les expose aux emplois faiblement rémunérés et concentrés dans le secteur informel.

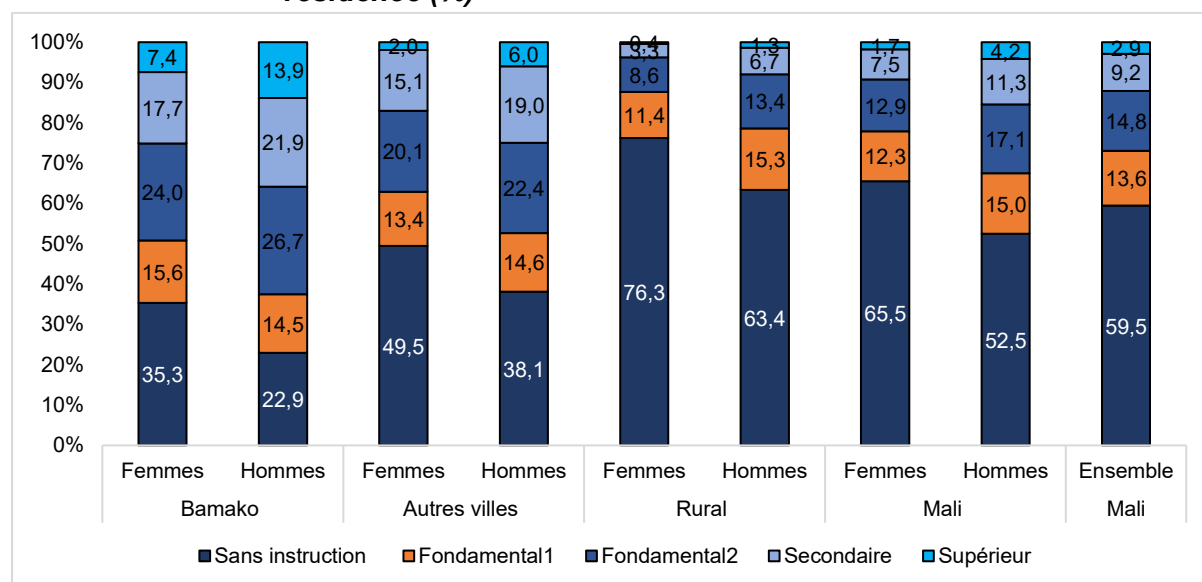
Selon la figure suivante, les hommes apparaissent globalement plus instruits que les femmes. En effet, seulement 1,7 % des femmes âgées de 15 ans et plus ont atteint le niveau d'enseignement supérieur, contre 4,2 % des hommes. De même, 7,5 % des femmes ont un niveau secondaire, contre 11,3 % des hommes. À l'inverse, près de sept femmes sur dix (65,5 %) sont sans instruction alors que cinq hommes sur dix sont dans cette situation (52,5 %).

Le niveau d'éducation des femmes varie également selon le milieu de résidence. Ainsi, en milieu rural, plus de trois femmes sur quatre (76,3 %) sont sans instruction, contre 63,4 % des hommes. La proportion de femmes ayant atteint le secondaire (3,3 %) ou le supérieur (0,4 %) y demeure extrêmement faible. Cette situation reflète les difficultés d'accès à l'éducation en zone rurale, particulièrement pour les filles, en raison notamment de la pauvreté, de l'éloignement des infrastructures scolaires, des mariages précoces et des contraintes socioculturelles.

À Bamako, les niveaux d'instruction sont plus élevés pour les deux sexes. Toutefois, les hommes restent avantagés, avec des proportions plus importantes au secondaire (21,9 % contre 17,7 % pour les femmes) et surtout au supérieur (13,9 % contre 7,4 %). Les femmes de Bamako apparaissent néanmoins nettement plus instruites que celles vivant dans les autres villes et en milieu rural.

Dans les autres centres urbains, la situation est intermédiaire entre Bamako et le milieu rural. Les femmes y restent moins instruites que les hommes, mais les écarts sont moins prononcés qu'en milieu rural.

Figure 1. Niveau d'instruction des adultes de 15 ans et plus par sexe et milieu de résidence (%)



Source : EMOP 2025

4. EMPLOI

Cette partie analyse les disparités entre hommes et femmes concernant l'allocation du temps entre les activités domestiques non rémunérées, le travail rémunéré, l'emploi à temps partiel, la participation au marché du travail ainsi que les caractéristiques de l'emploi (le secteur d'activité, l'emploi informel, la rémunération, l'accès aux postes de responsabilité).

Allocation du temps

L'allocation du temps fait référence au temps consacré par les individus aux différentes activités qu'ils mènent au cours de la journée. Cette allocation n'est pas anodine sur le plan économique dans la mesure où certaines activités sont rémunérées et d'autres ne le sont pas. Ainsi, les personnes consacrant plus de temps aux activités non rémunérées sont plus susceptibles de consacrer moins de temps au travail rémunéré. C'est notamment le cas pour les femmes, à qui sont dévolues les tâches domestiques et les soins non rémunérés dans plusieurs régions du monde en raison des normes sociales qui y prévalent tels que le rôle sociale et culturelles attribué aux femmes, assument l'essentiel des travaux domestiques, des soins aux enfants, aux personnes âgées ou malades, ainsi que des activités sociales non rémunérées. Cette répartition inégale du temps limite leurs opportunités d'accès au marché du travail, réduit leur autonomie économique et constitue un frein important à leur contribution au développement économique

Temps consacré aux activités domestiques et de soins non rémunérés

Les activités domestiques non rémunérées incluent les services produits au profit des membres du ménage. Il s'agit notamment des activités telles que le ramassage de bois, la recherche d'eau, le nettoyage, la cuisson de nourriture, la prise en charge des enfants et des personnes âgées. La figure suivante présente la proportion de temps consacré aux activités domestiques non rémunérées selon le sexe et le milieu de résidence pour les personnes adultes (15 et plus). Comme recommandé au niveau international, les données séparent les tâches domestiques⁵ et les soins aux enfants et personnes âgées.

L'analyse des tâches domestiques et des soins non rémunérés met en évidence une forte inégalité entre les femmes et les hommes dans la répartition des activités non rémunérées au Mali. Au niveau national, les femmes consacrent en moyenne beaucoup plus de temps aux tâches domestiques non rémunérées (12,7 heures) que les hommes (1,2 heure). Le même constat est observé pour les soins non rémunérés, avec 5,0 heures pour les femmes contre seulement 1,0 heure pour les hommes. Ces résultats traduisent une charge domestique et familiale largement supportée par les femmes.

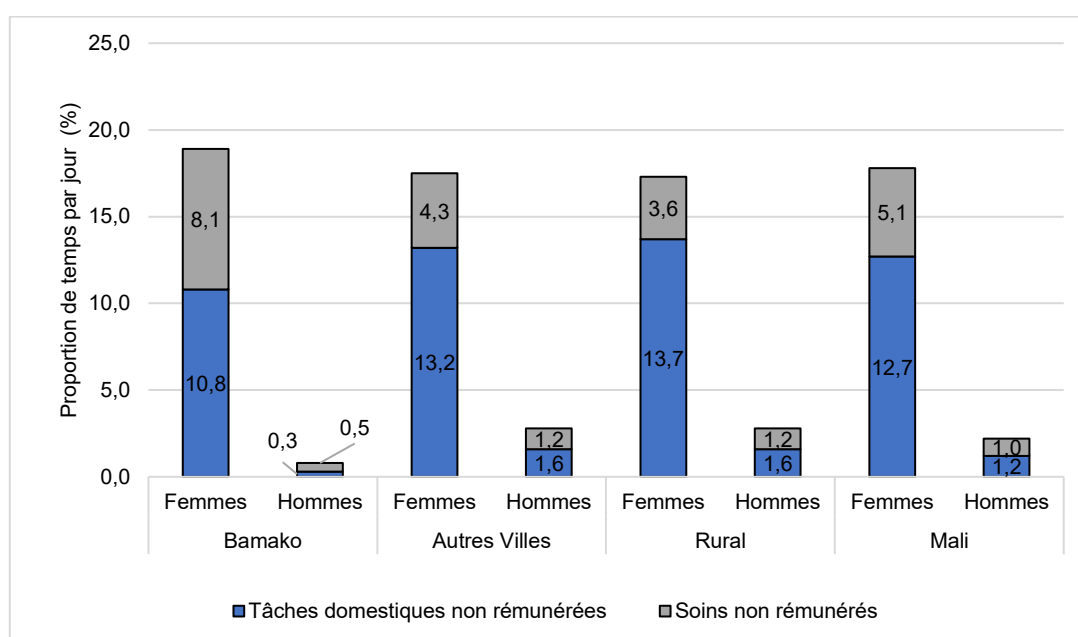
Cette disparité s'observe dans tous les milieux de résidence. En milieu rural, les femmes consacrent en moyenne 13,7 heures aux tâches domestiques non rémunérées, contre 1,6 heure pour les hommes. Ainsi, elles consacrent 3,6 heures aux soins non rémunérés contre seulement 1,2 heures chez les hommes. Les femmes rurales apparaissent ainsi comme les plus sollicitées dans les activités domestiques, en raison notamment des conditions de vie, de l'accès limité aux infrastructures de base et du poids des normes sociales traditionnelles.

⁵ Les tâches domestiques incluent l'entretien du ménage (nettoyage, balayage, ramassage des ordures), la préparation des repas, la coupe et ramassage du bois, la recherche d'eau et réparation de matériels de maison et travaux concernant le logement. Les statistiques analysées sont calculées sur l'ensemble des personnes de 15 et plus y compris celles qui n'ont pas effectué de tâches domestiques.

À Bamako, bien que les conditions d'accès aux services soient relativement meilleures, les écarts entre les sexes demeurent très importants. Les femmes y consacrent 10,8 heures aux tâches domestiques contre seulement 0,3 heure pour les hommes. Elles consacrent également davantage de temps aux autres soins non rémunérés (7,8 heures contre 0,4 heure pour les hommes) tels que les soins communautaires (événements sociaux et autres).

Dans les autres villes, les femmes consacrent également une part importante de leur temps aux activités domestiques et de soins non rémunérés, avec respectivement 12,5 heures et 4,2 heures, contre 1,5 heure et 1,2 heure pour les hommes.

Figure 2. Proportion de temps consacré au travail domestique non rémunéré par sexe et milieu de résidence (%)



Source : EMOP 2025

Charge de travail totale

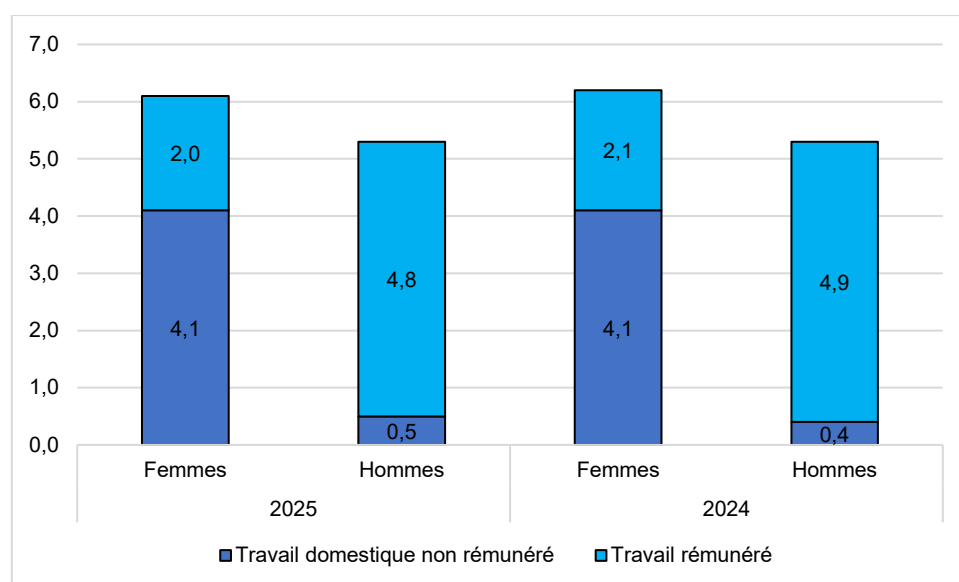
La charge de travail est l'ensemble du temps consacré au travail (rémunéré ou pas). Il comprend donc le temps consacré au travail domestique non rémunéré (tâches domestiques et soins) mais aussi celui consacré au travail rémunéré (emplois principal et secondaire).

L'analyse du temps consacré aux activités rémunérées et non rémunérées met en évidence des disparités persistantes entre les femmes et les hommes⁶ en 2024 comme en 2025. En effet, les femmes consacrent nettement plus de temps aux travaux domestiques non rémunérés que les hommes. En 2025, elles y consacrent en moyenne 4,1 heures par jour, contre seulement 0,5 heure pour les hommes. Cette situation est similaire à celle observée en 2024, où les femmes consacraient également 4,1 heures à ces activités, contre 0,4 heure pour les hommes. Ces résultats traduisent une répartition inégale et persistante des responsabilités domestiques et familiales, qui reposent principalement sur les femmes.

⁶ Ces statistiques sont calculées sur l'ensemble des personnes de 15 ans et plus y compris celles qui n'ont pas effectué des tâches domestiques ou de travail rémunéré.

À l'inverse, les hommes consacrent davantage de temps au travail rémunéré. En 2025, ils y consacrent en moyenne 4,8 heures par jour, contre 2,0 heures pour les femmes. Une tendance similaire est observée en 2024, avec respectivement 4,9 heures pour les hommes et 2,1 heures pour les femmes. Le faible temps consacré par les femmes au travail rémunéré peut s'expliquer en partie par la charge importante des activités domestiques non rémunérées qui limite leur disponibilité pour les activités économiques.

Figure 3. Nombre moyen d'heures consacrées au travail total par sexe



Source : EMOP 2025

4.1. Participation au marché du travail

L'occupation d'un emploi, par le revenu qu'il génère, permet aux individus d'améliorer leur propre bien-être et celui de la société. Pour les femmes, l'accès au marché du travail est un moyen de réaliser leur indépendance économique et d'améliorer le bien-être de leur famille et par leur participation à la prise de décision.

Taux d'emploi⁷

Les données révèlent qu'au niveau national, le taux d'emploi des personnes âgées de 15 ans et plus est estimé à 42,1 % chez les femmes contre 77,4 % chez les hommes, soit un écart de plus de 35 points en faveur des hommes. Chez les jeunes de 15 à 24 ans, les niveaux demeurent également plus faibles pour les femmes (32,2 %) que pour les hommes (53,5 %). Ces résultats traduisent une plus faible participation des femmes au marché du travail, quel que soit le groupe d'âge considéré.

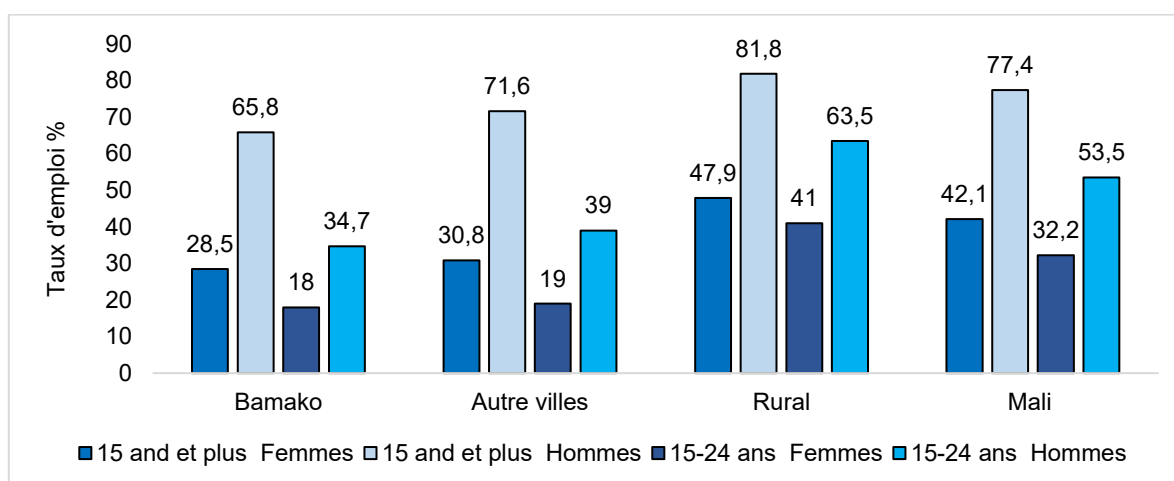
Cependant, les écarts entre milieux chez les jeunes de 15 à 24 ans restent également importants. Le taux d'emploi des jeunes femmes est de 18 % à Bamako, contre 41 % en milieu rural, tandis que celui des jeunes hommes passe de 34,7 % à Bamako à 63,5 % en milieu rural. Les autres villes présentent des niveaux intermédiaires avec des taux de 19 % chez les jeunes femmes et 39 % chez les jeunes

⁷ Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre d'actifs et la population en âge de travailler.

hommes. En effet, les jeunes, notamment les jeunes femmes urbaines, participent moins au marché du travail.

Selon le milieu de résidence, le milieu rural enregistre les taux d'emploi les plus élevés aussi bien chez les femmes que chez les hommes. En effet, parmi les personnes âgées de 15 ans et plus, le taux d'activité atteint 47,9 % chez les femmes et 81,8 % chez les hommes en milieu rural, contre respectivement 28,5 % et 65,8 % à Bamako. Cette situation pourrait s'expliquer notamment par la forte implication des populations rurales dans les activités agricoles et familiales.

Figure 4. Taux d'emploi selon le sexe, l'âge et le milieu de résidence (%)



Source : EMOP 2025

Taux d'emploi des personnes de 25-54 ans

La figure suivante présente le taux d'emploi⁸ des 25-54 ans selon le sexe et les caractéristiques démographiques des ménages. Cet indicateur de l'Ensemble minimal d'indicateurs sur le genre des Nations Unies (Indicateur UNSD 15) permet de comparer les taux d'emploi des hommes et des femmes en fonction du type ménage. La composition démographique du ménage notamment avec la présence de personnes à charge (enfants, personnes âgées, personnes malades) peut constituer un obstacle à l'occupation d'un emploi pour les femmes.

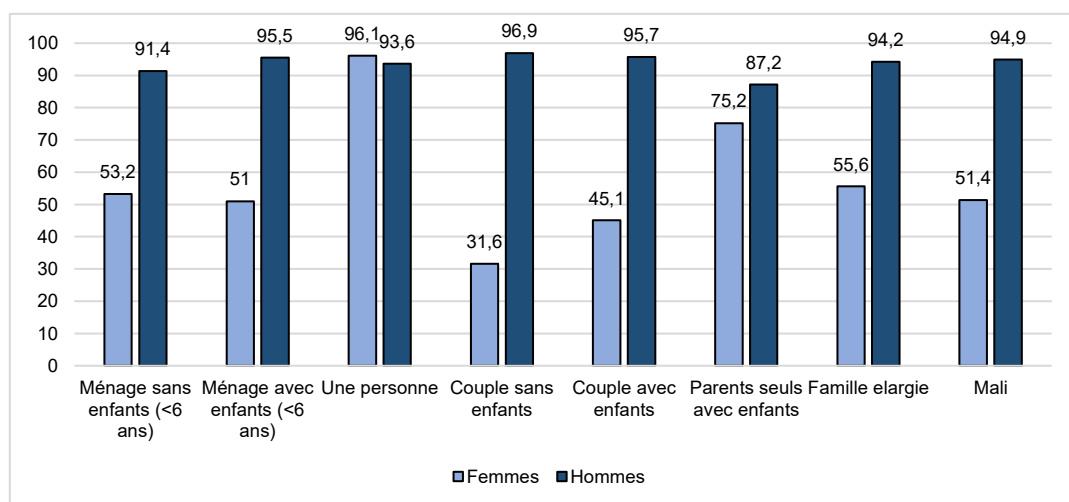
Le taux d'emploi des personnes âgées de 25 à 54 ans au Mali met en évidence une forte disparité entre les femmes et les hommes. Au niveau national, il s'établit à 51,4 % chez les femmes, contre 94,9 % chez les hommes, soit un écart de 43,5 points de pourcentage en défaveur des femmes. Cette différence traduit une forte inégalité entre les sexes en matière d'accès à l'emploi.

Alors que le taux d'emploi des hommes dépasse 90 % dans la quasi-totalité des types de ménages, celui des femmes demeure nettement inférieur et varie entre 31,6 % et 75,2 %, à l'exception des femmes vivant seules, dont le taux atteint 96,1 %. Ces résultats mettent ainsi en évidence la persistance d'importantes disparités de genre dans l'accès au marché du travail, lesquelles varient également selon la structure du ménage.

⁸ Les personnes en emploi sont celles qui, au cours de la semaine de référence, se sont livrées à une activité visant à produire des biens ou à fournir des services contre rémunération ou profit.

Par ailleurs, parmi les personnes âgées de 25 à 54 ans vivant avec un handicap, les femmes présentent également un taux d'emploi inférieur à celui des hommes, avec respectivement 57,1 % et 85,8 %, soit un écart de 28,7 points de pourcentage. Cette situation souligne une double vulnérabilité liée au sexe et au handicap en matière d'accès à l'emploi.

Figure 5. Taux d'emploi des 25-54 ans par sexe et selon le type de ménage (%)



Source : EMOP 2025

Taux de chômage

Selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT), toute personne qui n'est pas en emploi, qui recherche du travail et qui est disponible présentement pour travailler est considérée au chômage⁹. Le tableau suivant présente le taux de chômage selon le sexe, l'âge et la situation de handicap en milieu urbain, le chômage étant un phénomène essentiellement urbain et le sous-emploi un phénomène rural.

Le tableau met en évidence une incidence du chômage nettement plus élevée chez les femmes que chez les hommes en milieu urbain. Le taux de chômage s'établit à 18,3 % chez les femmes, contre 5,7 % chez les hommes, pour un taux national de 10,2 %. Ainsi, le chômage féminin est environ trois fois plus élevé que celui des hommes, traduisant une importante disparité de genre sur le marché du travail.

Cette disparité est particulièrement marquée chez les jeunes. Dans les tranches d'âge de 15 à 44 ans, le taux de chômage des femmes demeure supérieur à celui des hommes. Chez les 15-24 ans, il atteint 38,3 % chez les femmes, contre 17,0 % chez les hommes. Les jeunes, et particulièrement les jeunes femmes, apparaissent ainsi comme la catégorie la plus exposée au chômage.

Par ailleurs, les femmes vivant avec au moins un handicap sont davantage touchées par le chômage que les hommes dans la même situation : 14,7 % contre 3,3 %, soit un écart de 11,4 points de pourcentage.

De manière générale, le taux de chômage tend à diminuer avec l'âge, tout en demeurant systématiquement plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Ces résultats mettent en évidence

⁹ Le taux de chômage est un indicateur économique qui mesure la proportion de personnes sans emploi dans la population active

la persistance des inégalités de genre face à l'accès à l'emploi, particulièrement chez les jeunes et les personnes vivant avec un handicap.

Tableau 2: Taux de chômage par sexe, âge et selon le statut de handicap (%)

Sexe	Femmes	Hommes	National
Total (milieu urbain)	18,3	5,7	10,2
Groupe d'âge			
15-24 ans	38,3	17,0	26,8
25-34 ans	12,9	5,8	8,5
35-44 ans	6,2	2,1	3,4
45-54 ans	5,8	0,8	2,1
55-64 ans	10,7	2,1	4,4
65 et plus	13,0	1,1	3,7
Handicap			
Aucun handicap	18,5	5,9	10,4
Au moins un handicap	14,7	3,3	7,5

Source : EMOP 2025

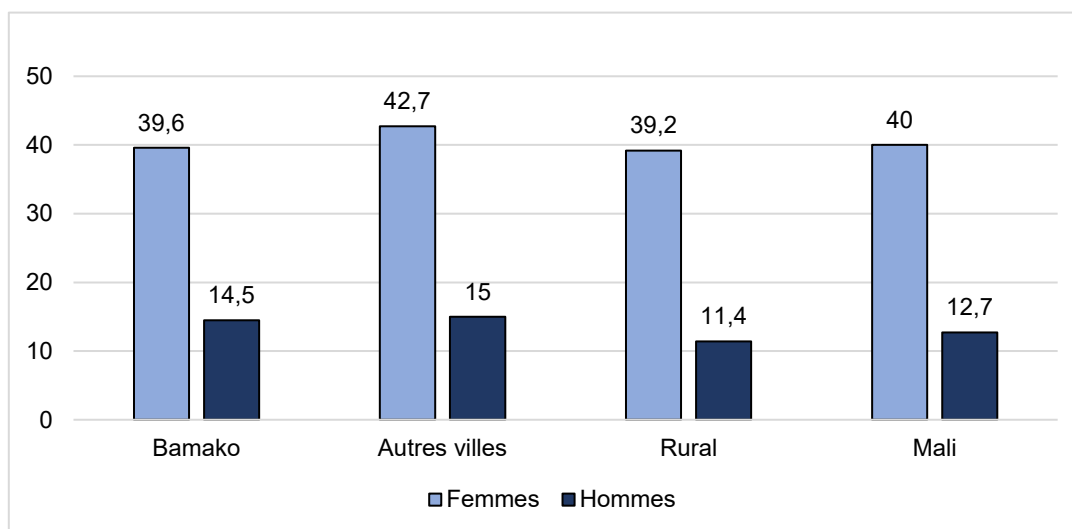
Jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation

L'emploi génère un revenu qui permet de réaliser ses projets. L'éducation et la formation permettent d'acquérir des compétences et augmentent les chances d'obtenir un emploi. Les jeunes ni en emploi, ni en éducation, ni en formation sont plus susceptibles d'être pauvres et exclus de la société.

- Au niveau national, la proportion des jeunes âgés de 15 à 24 ans au Mali se trouvant en situation de non-emploi, hors du système éducatif et sans formation (NEET¹⁰) est nettement plus élevée chez les femmes (40,0 %) que chez les hommes (12,7 %). Les jeunes femmes apparaissent ainsi plus de trois fois plus exposées à cette situation que les jeunes hommes, traduisant des difficultés accrues d'accès à l'éducation, à la formation et au marché du travail.
- Selon le milieu de résidence, les proportions féminines restent élevées dans toutes les zones. Les autres villes enregistrent le niveau le plus élevé avec 42,7 % de jeunes femmes concernées, contre 39,6 % à Bamako et 39,2 % en milieu rural. Cette situation suggère que les difficultés d'insertion des jeunes femmes sont particulièrement marquées dans les autres villes urbaines.
- Chez les hommes, les proportions sont nettement plus faibles quel que soit le milieu de résidence. Elles varient entre 11,4 % en milieu rural et 15,0 % dans les autres villes, tandis que Bamako enregistre 14,5 %.

¹⁰ Not in Employment, in Education and in Training

Figure 6. Proportion des jeunes de 15-24 ans ni en emploi, ni en éducation, ni en formation par sexe et milieu de résidence (%)



Source : EMOP 2025

4.2. Caractéristiques de l'emploi

La partie précédente a analysé les disparités entre hommes et femmes dans l'allocation du temps, l'activité sur le marché du travail et le chômage. La présente partie s'intéresse aux caractéristiques des emplois occupés par les femmes lorsqu'elles travaillent. Elle analysera notamment les disparités dans la catégorie socio professionnelle, la branche d'activité et la rémunération.

Aides familiaux et travailleurs pour propre compte

La figure 7 présente la proportion des employés aides familiaux et travailleurs pour propre compte parmi les adultes (15 ans et plus). Les premiers sont définis comme des personnes travaillant pour une entreprise dirigée par un membre de la famille. Les travailleurs pour compte propre sont des personnes engagées dans l'auto-emploi avec un ou plusieurs partenaires mais qui n'emploient aucun employé de façon régulière.

Les données de l'EMOP 2025 montrent que plus d'une femme employée sur cinq (23 %) est en situation d'aide familiale (par rapport à 17,7 % des hommes) tandis qu'environ deux tiers d'entre elles (61,4 %) travaillent pour leur propre compte (par rapport à 58 % des hommes). L'emploi en tant qu'aide familial est plus de deux fois plus fréquent en milieu rural qu'en milieu urbain. En revanche, la proportion de femmes travaillant pour leur propre compte est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural. Chez les hommes, le travail pour propre compte est davantage répandu en milieu rural qu'en milieu urbain.

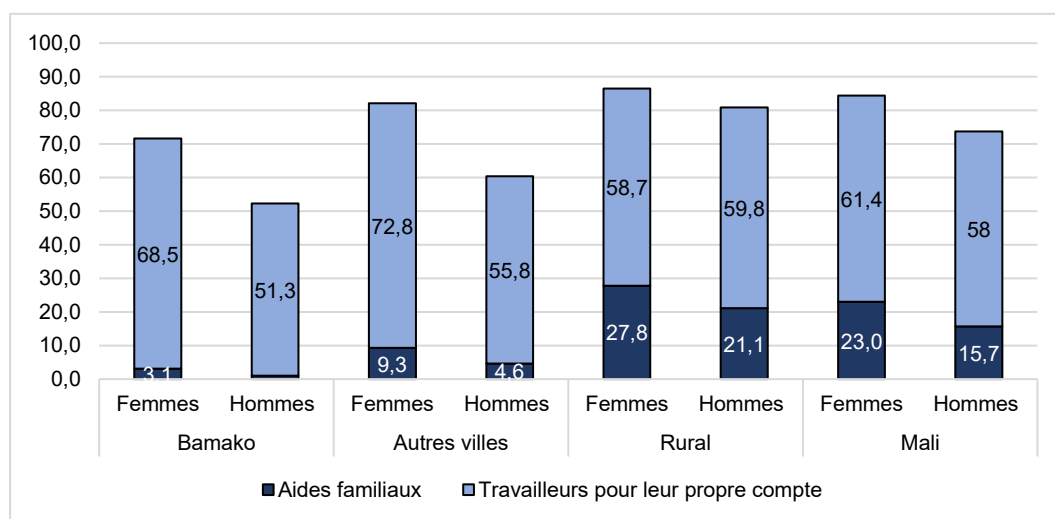
Selon la définition de l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'emploi vulnérable correspond à la somme des aides familiaux et des travailleurs pour propre compte¹¹. En effet, les personnes appartenant

¹¹ Un travailleur à son propre est différent de l'entrepreneuriat (auto emploi) et les AGR, même si une même personne peut relever des trois notions selon le contexte. Pour un rapport statistique basé sur les normes du BIT, il est préférable de parler de « travailleurs à leur propre compte » lorsqu'on décrit la situation dans l'emploi.

à ces catégories ont généralement moins de chances d'accéder à un emploi formel, de bénéficier de revenus stables et élevés ou encore de disposer d'une protection sociale adéquate.

Ainsi, au regard de l'analyse précédente, les femmes au Mali sont davantage exposées à l'emploi vulnérable que les hommes. En effet, plus de huit femmes sur dix (84,4 %) occupées se trouvent dans une situation d'emploi vulnérable, contre plus de sept hommes sur dix (73,7 %).

Figure 7. Proportion d'aides familiaux et de travailleurs pour propre compte par sexe (%)



Source : EMOP 2025

Accès des femmes aux postes de responsabilité

L'indicateur 5.5.2 des ODD mesure la proportion de femmes aux postes de responsabilité. Il informe sur les disparités dans l'accès aux postes de responsabilité liées au genre. Selon le Bulletin Femme-Enfant du CNDIFE¹², en 2023, la représentativité des femmes dans les postes nominatifs demeure nettement inférieure à celle des hommes, avec respectivement 9,6 % contre 54,3 %. L'adoption de la loi n° 2015-052 a toutefois contribué à améliorer l'accès des femmes aux postes électifs. Ainsi, selon la même source, la proportion de femmes occupant des postes électifs est passée de 8,7 % en 2015 à 25,6 % en 2020. Cet indicateur permet d'apprécier les progrès réalisés en matière de participation des femmes aux instances de décision.

Toutefois, ces informations n'étant pas directement disponibles dans l'EMOP 2025, une mesure proxy, fondée sur la catégorie socioprofessionnelle, a été utilisée afin d'estimer la proportion de femmes occupant des postes de cadres supérieurs. Cette approche doit néanmoins être interprétée avec prudence, car le fait d'être cadre supérieur ne signifie pas nécessairement occuper un poste impliquant une responsabilité ou un pouvoir de décision.

Selon les données de l'EMOP 2025, les femmes demeurent sous-représentées parmi les cadres supérieurs : elles représentent seulement 16,3 % de cette catégorie, contre 83,7 % pour les hommes.

¹² Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant

Ces résultats mettent ainsi en évidence la persistance d'un déséquilibre entre les femmes et les hommes dans l'accès aux positions professionnelles de niveau supérieur.

Travail à temps partiel

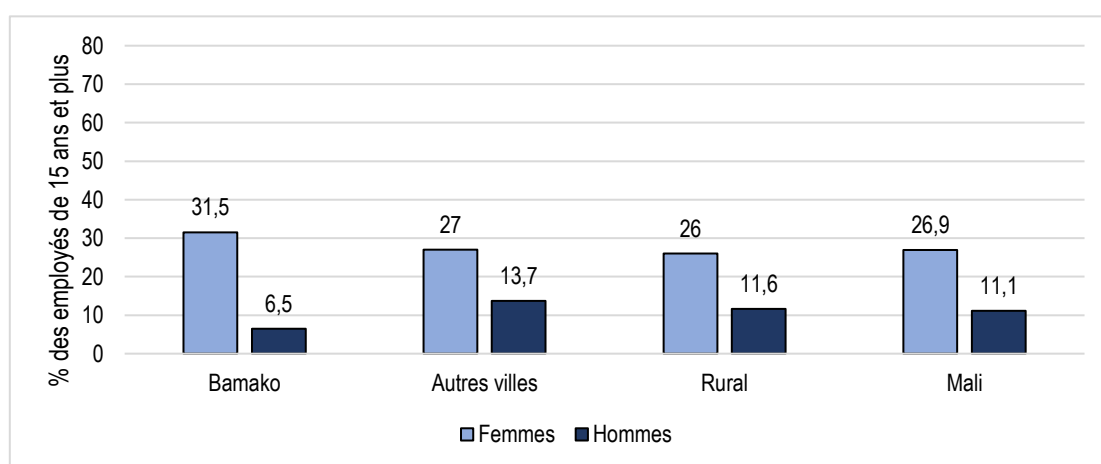
L'article L.133 du Code du travail malien définit l'emploi à temps partiel comme tout emploi dont la durée hebdomadaire de travail est inférieure d'au moins un cinquième à la durée légale du travail, fixée à 40 heures.

Le recours à l'emploi à temps partiel peut résulter d'une insuffisance d'opportunités d'emploi de qualité, mais également de contraintes personnelles limitant la possibilité d'exercer une activité à temps plein. Cette situation concerne particulièrement les femmes, pour lesquelles les responsabilités domestiques, notamment la prise en charge des enfants et des personnes âgées, peuvent constituer des obstacles à l'accès ou au maintien dans un emploi à temps plein.

Comme l'indique la figure ci-dessous, un peu plus d'un quart des femmes occupées travaillent à temps partiel. En effet, la proportion d'emplois à temps partiel chez les femmes est légèrement supérieure au double de celle observée chez les hommes (26,9 % contre 11,1 %). L'écart entre les femmes et les hommes en matière d'emploi à temps partiel est plus marqué à Bamako (31,5 % contre 6,5 %) que dans les autres milieux.

Les travailleurs à temps partiel sont davantage susceptibles de percevoir une rémunération plus faible et de ne pas bénéficier des mêmes avantages que ceux occupant un emploi à temps plein. Ainsi, la forte proportion d'emplois à temps partiel parmi les femmes peut constituer une source potentielle d'iniquités entre les genres en matière de revenus et d'accumulation de richesses.

Figure 8. Proportion de l'emploi à temps partiel par sexe et milieu de résidence (%)



Source : EMOP 2025

Secteur d'activité

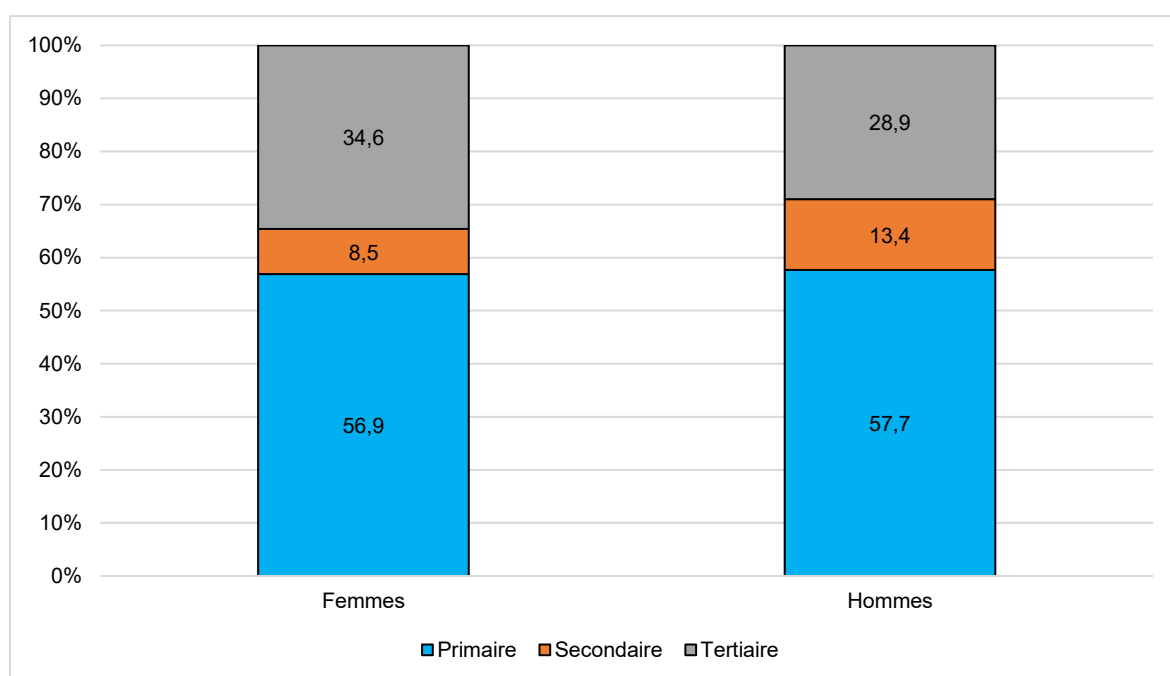
A l'instar de la catégorie socio-professionnelle, le secteur d'activité constitue un déterminant majeur des revenus des employés. Dans les pays en développement comme le Mali, les revenus sont plus importants dans l'industrie et les services que dans l'agriculture qui emploie pourtant l'essentiel de la population en emploi. Ainsi, la distribution de la population employée dans les secteurs d'activité par

sexe peut aider à comprendre les écarts entre hommes et femmes concernant les revenus et les conditions de vie.

La majorité des femmes employées exercent dans le secteur primaire, avec une proportion de 56,9 %, contre 57,7 % chez les hommes. Cette situation s'explique notamment par le fait qu'une grande partie de la population réside en milieu rural et tire ses moyens de subsistance des activités agricoles, de l'élevage et de la pêche.

Dans le secteur secondaire, la proportion d'hommes employés est plus élevée que celle des femmes (13,4 % contre 8,5 %). En revanche, dans le secteur tertiaire, les femmes sont proportionnellement plus représentées que les hommes, avec respectivement 34,6 % et 28,9 % des personnes employées.

Figure 9. Distribution de la population employée par sexe et par secteur d'activité



Source : EMOP 2025

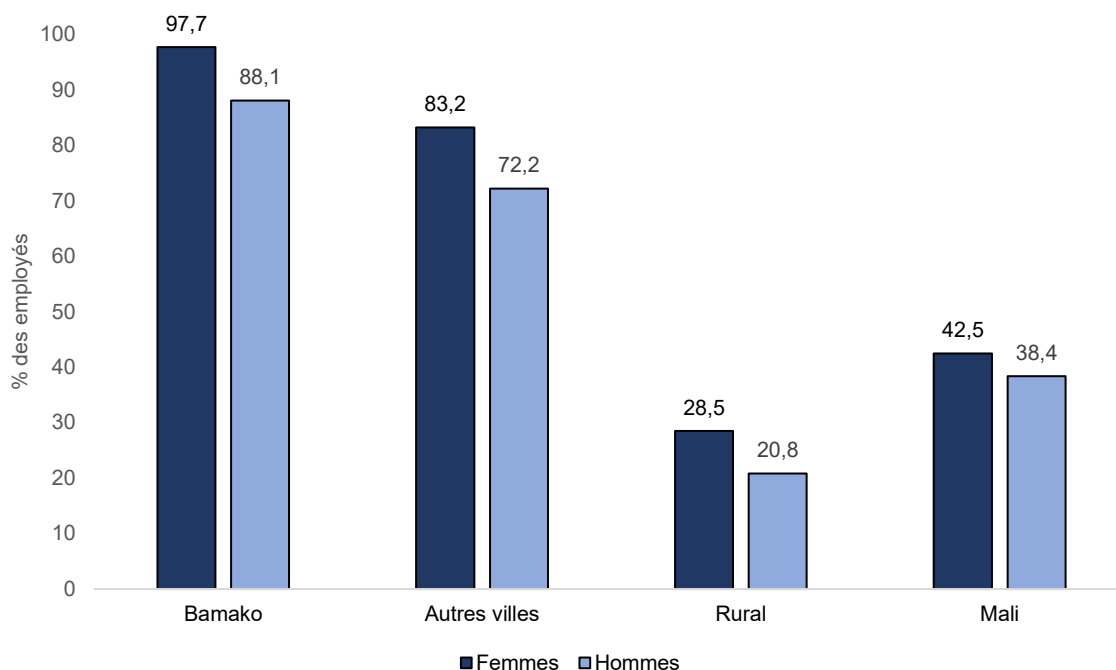
Emploi informel dans l'emploi non agricole

La proportion de l'emploi informel dans l'emploi non agricole est un indicateur de la qualité de l'emploi. Les travailleurs occupant des emplois informels sont généralement sans contrat de travail et sans avantages (congrés payés, accès à la sécurité sociale). La part de l'emploi informel¹³ dans l'emploi non agricole est légèrement plus élevée chez les femmes que chez les hommes dans l'ensemble (42,5 % contre 38,4 %), en milieu rural (28,5 % contre 20,8 %) et dans les autres villes (83,2% contre 72,2%). En

¹³ Conformément aux recommandations de l'OIT, l'emploi informel est constitué des travailleurs du secteur informel, des travailleurs occupant des emplois informels dans le secteur formel, des aides familiaux. Les entreprises du secteur informel sont celles qui ne sont pas enregistrées (ni à l'Institut National de Prévoyance Sociale, ni à la Direction Générale des Impôts, sans registre de commerce, sans numéro statistiques) et qui ne tiennent pas de comptabilité formelle. L'emploi des salariés est considéré comme informel s'ils ne bénéficient pas de la sécurité sociale, de congrés payés et de congrés maladie.

revanche, à Bamako, les femmes sont encore davantage exposées à l'emploi informel, avec une proportion de 97,7 % contre 88,1 % chez les hommes.

Figure 10. Proportion de l'emploi informel dans l'emploi non agricole par sexe et milieu de résidence (%)



Source : EMOP 2025

Ecart de salaire

Le salaire des travailleurs dépend de plusieurs facteurs dont le secteur d'activité, la catégorie socio professionnelle et le niveau de formalité. L'écart de salaire est donc un indicateur des disparités existantes entre hommes et femmes dans l'accès aux emplois de qualité. Les statistiques désagrégées permettent d'identifier les sources de l'écart de salaire.

L'écart de salaire horaire¹⁴ entre les hommes et les femmes au Mali est d'environ 50,2 %. Cela signifie que chaque 1 000 FCFA gagnés par les hommes correspond à 498 FCFA gagnés par les femmes. Cet écart varie selon l'âge, la catégorie socioprofessionnelle et le statut de handicap. Concernant l'âge, les écarts de salaire les plus importants sont observés chez les 45-54 ans (58 %) et surtout chez les 65 ans et plus (60,5 %). L'écart de salaire est aussi très important parmi les personnes en situation de handicap (56,1 %). Au niveau de la catégorie socioprofessionnelle, les femmes sont plus rémunérées que les hommes au niveau des cadres supérieurs avec un écart de 6,4 %. Aussi, chez les apprentis et les patrons employeurs, les femmes perçoivent plus de salaire que les hommes avec 7,9 % d'écart.

¹⁴ Le salaire comprend du salaire de l'emploi principal et de l'emploi secondaire. L'écart de salaire pour une catégorie est la différence entre le salaire moyen des femmes et des hommes exprimés en pourcentage du salaire moyen des hommes.

Tableau 3: Salaire horaire (FCFA) et écart de salaire des hommes et des femmes selon l'âge, la catégorie socioprofessionnelle et le statut de handicap (%)

Sexe	Femmes	Hommes	Ecart (%)
Mali	305,1	612,5	-50,2
Groupe d'âge			
15-24 ans	238,3	272,1	-12,4
25-34 ans	299,8	567,1	-47,1
35-44 ans	334,8	750,4	-55,4
45-54 ans	320,2	761,5	-58,0
55-64 ans	414,9	727,2	-42,9
65 ans et plus	305,5	774,1	-60,5
Handicap			
Sans handicap	39 208,3	94 857,0	-58,7
Avec Handicap	41 863,7	95 373,7	-56,1
Catégorie socio-professionnelle			
Cadre supérieur, ingénieur et assimilé	2 200,7	2 068,4	6,4
Cadre moyen, agent de maîtrise	1 120,4	1 479,6	-24,3
Employé, ouvriers qualifiés	976,0	904,6	7,9
Employé, ouvrier semi qualifié	512,2	638,9	-19,8
Manoeuvre	211,4	428,4	-50,7
Patron, employeur	485,3	1 133,3	-57,2
Travailleur à son propre compte	310,1	663,8	-53,3
Associé	439,2	565,6	-22,3
Apprenti	186,9	254,9	-26,7
Aide familial	117,4	173,4	-32,3

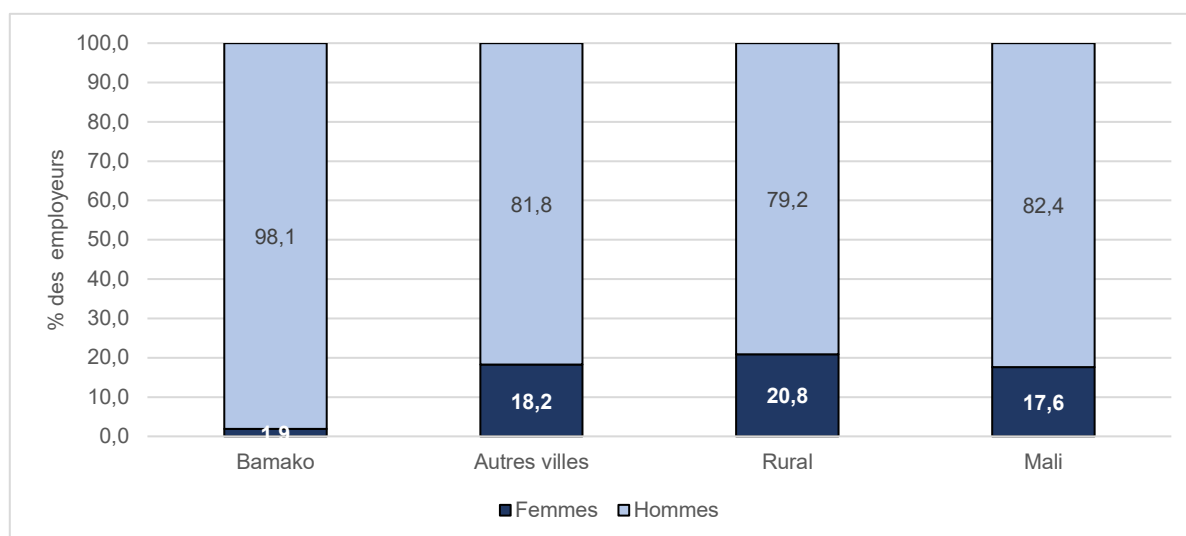
Source : EMOP 2025

Employeurs

Les employeurs sont définis comme les personnes engagées dans l'auto-emploi avec un ou plusieurs partenaires et emploient une ou plusieurs personnes sur une base continue. Contrairement aux aides familiaux et aux travailleurs pour compte propre, les employeurs ne sont pas dans l'emploi vulnérable.

La proportion des hommes employeurs est plus de 4 fois supérieure à celle de leurs homologues femmes avec respectivement 82,4% et 17,6 %. Cette proportion est plus faible à Bamako (1,9 %) que dans les autres milieux (18,2 % et 20,8 % respectivement dans les autres villes et en milieu rural).

Figure 11. Proportion des employeurs par sexe et par milieu de résidence (%)



Source : EMOP 2025

Travail des enfants

Selon l'OIT, le travail des enfants est l'ensemble des activités qui les privent de leur enfance. Au Mali, le travail des enfants¹⁵ touche plus les filles que les garçons (respectivement 25,3 % et 18,4 %).

L'âge constitue un facteur déterminant dans l'ampleur du travail des enfants. La tranche d'âge de 12 à 14 ans enregistre les proportions les plus élevées, aussi bien chez les filles que chez les garçons. Au niveau national, 53,7 % des filles âgées de 12 à 14 ans exercent une activité économique, contre 33,2 % des garçons du même âge. Les proportions sont nettement plus faibles chez les enfants de 5 à 11 ans, avec respectivement 20,2 % chez les filles et 13,3 % chez les garçons, ainsi que chez les 15-17 ans, où elles s'établissent à 8,3 % chez les filles contre 18,7 % chez les garçons. Ainsi, contrairement aux autres groupes d'âge, les garçons de 15 à 17 ans sont davantage concernés que les filles.

Le milieu de résidence constitue également un facteur différenciant. Le milieu rural affiche les niveaux les plus élevés de travail des enfants, avec une proportion globale de 27,1 % chez les filles contre 21,6 % chez les garçons. Les filles rurales âgées de 12 à 14 ans sont particulièrement exposées, avec une proportion de 56,1 %, contre 39,6 % chez les garçons. Cette situation pourrait notamment s'expliquer par la forte implication des enfants dans les activités agricoles, pastorales et domestiques en milieu rural.

Dans les autres villes, les proportions demeurent également importantes, en particulier chez les filles de 12 à 14 ans, dont la proportion atteint 51,8 %, contre 22,7 % chez les garçons. Globalement, elle s'établit à 24,8 % chez les filles et 14,1 % chez les garçons, confirmant un écart important entre les sexes.

À Bamako, les niveaux sont globalement plus faibles que dans les autres milieux de résidence. Toutefois, les filles âgées de 12 à 14 ans restent fortement concernées, avec une proportion de 47,0 %, contre

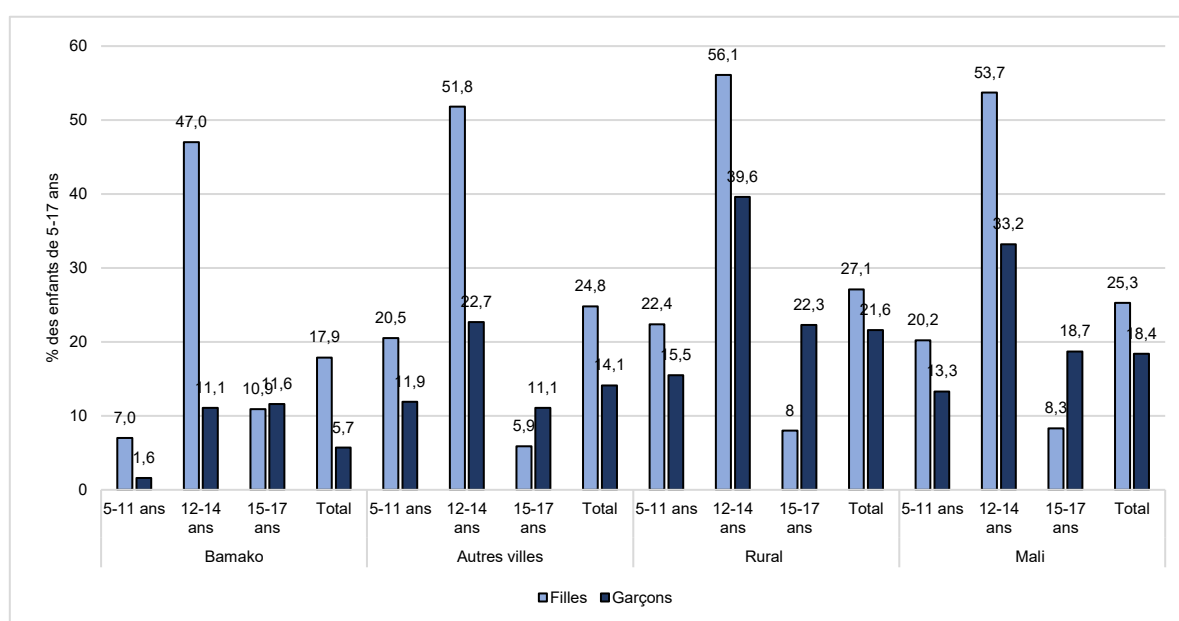
¹⁵La définition utilisée pour le travail des enfants est celle l'indicateur 2 de l'ODD 8.7.1 combinant l'activité économique et les tâches domestiques non rémunérées. Ainsi, le travail des enfants comprend : (i) les enfants de 5-11 ans avec au moins 1 heure d'activité économique par semaine ou 21 heures par semaine de tâches domestiques non rémunérées (ii) les enfants de 12-14 ans avec au moins 14 heures d'activités économiques par semaine au moins 21 heures par semaine de tâches domestiques non rémunérées et (iii) les enfants de 15-17 ans avec au moins 43 heures par semaine d'activité économique.

11,1 % chez les garçons. Au niveau global, le phénomène concerne 17,9 % des filles contre 5,7 % des garçons.

Dans l'ensemble, les résultats mettent en évidence une plus forte exposition des filles au travail des enfants, particulièrement entre 12 et 14 ans et en milieu rural. Les écarts observés entre les sexes pourraient notamment être liés à la participation des filles aux activités domestiques, agricoles et informelles. Ces résultats soulignent ainsi l'importance de prendre en compte les dimensions liées à l'âge, au sexe et au milieu de résidence dans l'analyse du travail des enfants.

Par ailleurs, les disparités entre les femmes et les hommes persistent également en matière d'accès à l'emploi. Chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans, le taux de chômage atteint 38,3 % chez les femmes, contre 17,0 % chez les hommes. Parmi les personnes vivant avec au moins un handicap, il s'élève à 14,7 % chez les femmes, contre 3,3 % chez les hommes. Ces écarts témoignent de difficultés d'insertion professionnelle plus importantes pour les femmes, particulièrement lorsqu'elles sont jeunes ou vivent avec un handicap.

Figure 12. Proportion du travail des enfants selon le sexe, l'âge et le milieu de résidence



Source : EMOP 2025

Contrôle des revenus

Le graphique met en évidence la participation des femmes et des hommes aux décisions relatives à l'utilisation du revenu selon le milieu de résidence.

En plus de l'accès équitable aux emplois et de l'égalité salariale, les femmes doivent être libres de disposer de leur revenu. Pour chaque personne en emploi dans le ménage, le questionnaire de l'EMOP 2025 renseigne au moins le numéro d'ordre de deux membres du ménage qui participent à la décision sur l'utilisation des revenus des emplois principal et secondaire. Les données collectées permettent d'analyser dans quelle mesure les femmes participent à la décision de l'utilisation de leur revenu.

Dans l'ensemble, la majorité des femmes et des hommes déclarent participer seuls aux décisions sur l'utilisation de leur revenu. Toutefois, cette proportion est plus élevée chez les hommes (71,2 %) que chez les femmes (60,9 %). À l'inverse, les femmes ont déclaré qu'elles prennent plus souvent ces décisions conjointement avec une autre personne (34,5 % contre 26,8 % chez les hommes). Les femmes sont également plus nombreuses que les hommes à déclarer ne pas participer aux décisions concernant l'utilisation du revenu (4,7 % contre 2,0 %).

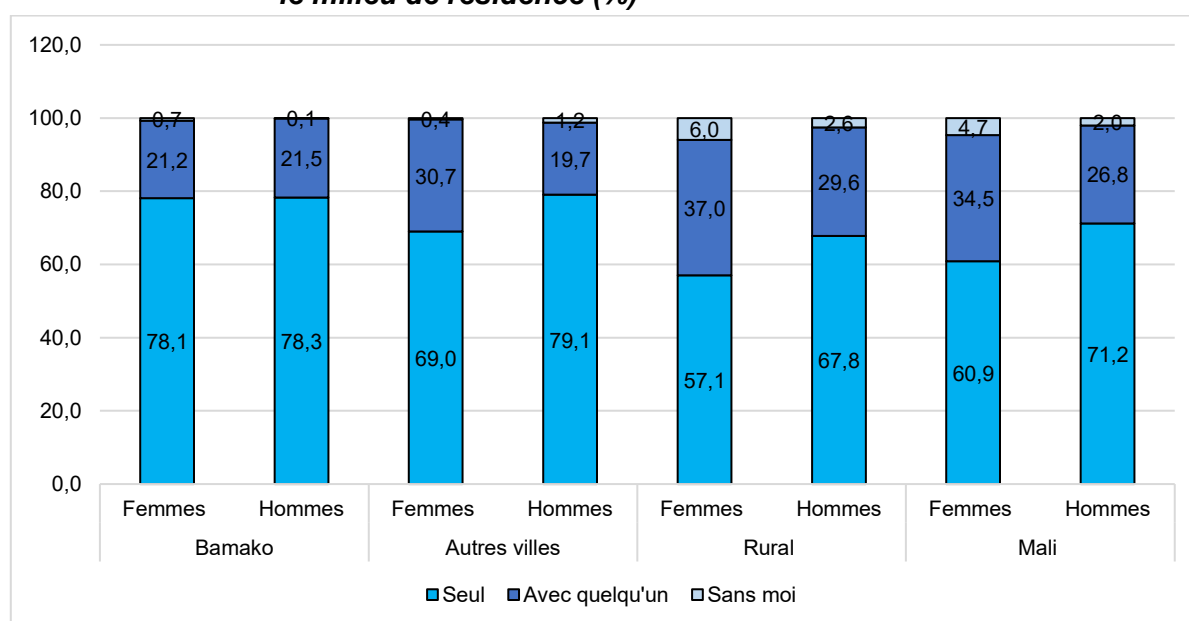
Selon le milieu de résidence, Bamako enregistre les niveaux les plus élevés de prise de décision individuelle, aussi bien chez les femmes (78,1 %) que chez les hommes (78,3 %), traduisant une plus grande autonomie économique en milieu urbain. Les proportions de personnes ne participant pas aux décisions y restent très faibles.

Dans les autres villes, les hommes demeurent plus nombreux à décider seuls de l'utilisation de leur revenu (79,1 % contre 69,0 % chez les femmes), tandis que les femmes participent davantage aux décisions conjointes (30,7 % contre 19,7 % chez les hommes).

En milieu rural, seulement 57,1 % des femmes déclarent décider seules de l'utilisation de leur revenu contre 67,8 % des hommes. En revanche, les femmes rurales sont davantage impliquées dans des décisions prises conjointement (37,0 % contre 29,6 % chez les hommes). Elles sont également plus nombreuses à être exclues des décisions relatives à l'utilisation du revenu (6,0 % contre 2,6 % chez les hommes).

Dans l'ensemble, les résultats montrent que les hommes disposent d'une plus grande autonomie décisionnelle concernant l'utilisation du revenu, tandis que les femmes, particulièrement en milieu rural, participent plus souvent aux décisions de manière conjointe ou sont parfois exclues du processus décisionnel. Ces écarts traduisent la persistance d'inégalités de genre qui limitent l'accès équitable au pouvoir économique et à la prise de décision au sein des ménages.

Figure 13. Participation aux décisions sur l'utilisation du revenu selon le sexe et le milieu de résidence (%)



Source : EMOP 2025

5. ACTIFS

La possession d'actifs présente plusieurs avantages. Elle facilite l'accès au crédit, permet d'accroître la productivité et les revenus. Les actifs permettent aussi de stocker de la richesse qui peut servir à amortir des chocs sur le revenu. Promouvoir un accès équitable aux actifs est un moyen sûr pour réduire la pauvreté chez les femmes et accroître leur autonomisation économique. L'EMOP 2025 a collecté des données permettant d'analyser les disparités entre hommes et femmes sur l'accès à des actifs importants comme le téléphone mobile, le compte bancaire et le foncier.

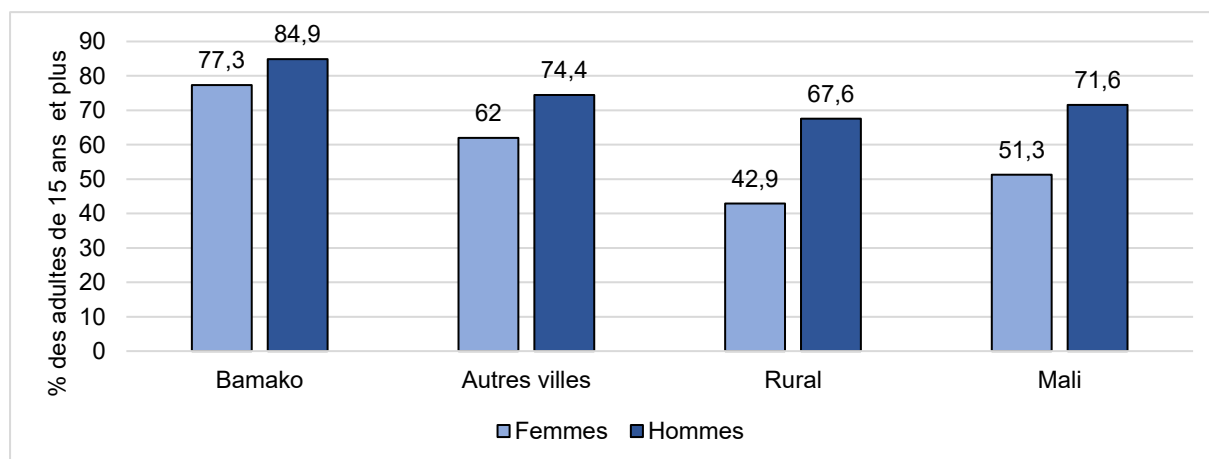
5.1. Possession de téléphone portable

La figure ci-dessous montre qu'au niveau national, la proportion de personnes de 15 ans et plus possédant un téléphone mobile est estimée à 51,3 % chez les femmes contre 71,6 % chez les hommes (avec un écart de plus de 20 points de pourcentage). Les hommes disposent ainsi d'un niveau d'équipement nettement supérieur à celui des femmes, traduisant des inégalités persistantes dans l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

Selon le milieu de résidence, Bamako enregistre les niveaux d'équipement les plus élevés. La proportion de personnes possédant un téléphone mobile y atteint 77,3 % chez les femmes et 84,9 % chez les hommes. Les autres villes présentent également des proportions relativement importantes, avec 62,0 % chez les femmes contre 74,4 % chez les hommes.

En milieu rural, les niveaux d'équipement restent plus faibles, particulièrement chez les femmes. En effet, seulement 42,9 % des femmes rurales possèdent un téléphone mobile contre 67,6 % des hommes. Cet écart traduit une inégalité plus prononcée dans l'accès aux technologies numériques en milieu rural due à un ensemble de contraintes structurelles, économiques, sociales et institutionnelles, notamment l'insuffisance d'infrastructures numériques (les opérateurs de téléphonie mobile privilégiant le milieu urbain où la rentabilité est plus élevée), le déficit d'accès à l'électricité qui limite l'utilisation régulière des téléphones et équipements numériques, le faible pouvoir d'achat des ménages ruraux, le faible niveau de compétences numériques lié à leur faible niveau d'alphabétisation, etc.

Figure 14. Proportion des personnes adultes possédant un téléphone mobile par sexe et milieu de résidence (% des 15 et plus)



Source : EMOP 2025

5.2. Possession d'un compte bancaire

Les données présentées dans le tableau ci-dessous montrent une amélioration de l'inclusion financière au Mali entre 2024 et 2025 (soit de 40,7 % à 47,3 %), aussi bien chez les femmes que chez les hommes. La proportion de femmes possédant un compte dans une institution financière passe de 29,5 % à 36,2 %, tandis que celle des hommes évolue de 53,5 % à 60,2 %. Malgré cette progression, les écarts entre les sexes demeurent importants, traduisant les inégalités persistantes d'accès aux ressources financières et économiques.

L'analyse selon le milieu de résidence révèle que la possession d'un compte est plus élevée en milieu urbain, particulièrement à Bamako, où les infrastructures financières sont davantage développées. Par contre, le milieu rural enregistre les niveaux les plus faibles, surtout chez les femmes, en raison notamment de l'éloignement des services financiers, du faible niveau de revenus et de l'analphabétisme.

Le niveau d'instruction apparaît également comme un facteur déterminant de l'inclusion financière. Plus le niveau d'études est élevé, plus la proportion de personnes disposant d'un compte augmente. Les proportions les plus élevées sont observées chez les personnes ayant un niveau d'instruction supérieur, aussi bien chez les femmes que chez les hommes quelle que soit l'année d'observation. Ces résultats montrent que l'éducation favorise une meilleure intégration aux services financiers modernes au Mali.

Dans l'ensemble, les données mettent en évidence une progression de l'inclusion financière au Mali, mais avec des disparités importantes selon le sexe, le milieu de résidence et le niveau d'instruction.

Tableau 4 : Possession d'un compte dans les institutions financières par sexe, par milieu de résidence et par niveau d'instruction (%)

Sexe	2024		2025	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Mali	29,5	53,5	36,2	60,2
Milieu de résidence				
Bamako	59	74,7	55	66,2
Autres urbains	41	58,9	44,6	61,7
Rural	19,7	46,6	29,9	58,3
Niveau d'instruction				
Aucune	21,5	50,4	30,7	59,6
Fondamental1	37,8	50,1	38,2	57,5
Fondamental2			44,9	55,8
Secondaire	60,1	62,5	56,5	65
Supérieur	80,9	90,3	75,1	82,4

Source : EMOP 2024 et 2025

5.3. Accès au foncier

Le tableau ci-dessous met en évidence une forte disparité entre les hommes et les femmes en matière de possession de parcelles au Mali. En 2025, seulement 5,0 % des femmes possèdent une parcelle

contre 41,2 % des hommes, confirmant la persistance des inégalités d'accès à la propriété foncière. Cette situation reflète le poids des normes socioculturelles et des pratiques coutumières qui limitent encore l'accès des femmes à la terre et au patrimoine foncier bien que le cadre juridique malien reconnaisse formellement le principe d'égalité d'accès des femmes et des hommes aux ressources foncières, notamment la Loi d'Orientation Agricole, la Loi Domaniale et Foncière, la Politique Foncière Agricole qui prévoient un traitement préférentiel des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables en matière d'accès au foncier agricole.

L'analyse selon le type de parcelle montre que les parcelles agricoles sont principalement détenues par les hommes, surtout en milieu rural où 46,8 % des hommes possèdent une parcelle agricole en 2025 contre seulement 5,1 % des femmes. Cette différence traduit une prédominance des hommes dans l'exercice des activités agricoles ainsi que dans la détention et la gestion des terres productives.

Concernant les parcelles non agricoles, les taux restent également plus élevés chez les hommes, particulièrement dans les autres villes et à Bamako. Toutefois, une baisse des proportions est observée entre 2024 et 2025, aussi bien chez les femmes que chez les hommes, ce qui pourrait être lié aux contraintes économiques et à la difficulté d'accès au foncier urbain.

Par ailleurs, le milieu rural concentre les proportions les plus élevées de possession de parcelles, en raison de l'importance des activités agricoles dans l'économie des ménages. A l'inverse, les faibles proportions observées à Bamako traduisent la rareté et le coût élevé du foncier urbain.

Dans l'ensemble, les résultats montrent que l'accès à la propriété foncière au Mali demeure fortement marqué par les inégalités de genre et les différences entre milieux de résidence.

Tableau 5 : Proportion des adultes possédant une parcelle par sexe, par milieu de résidence et par type de parcelle

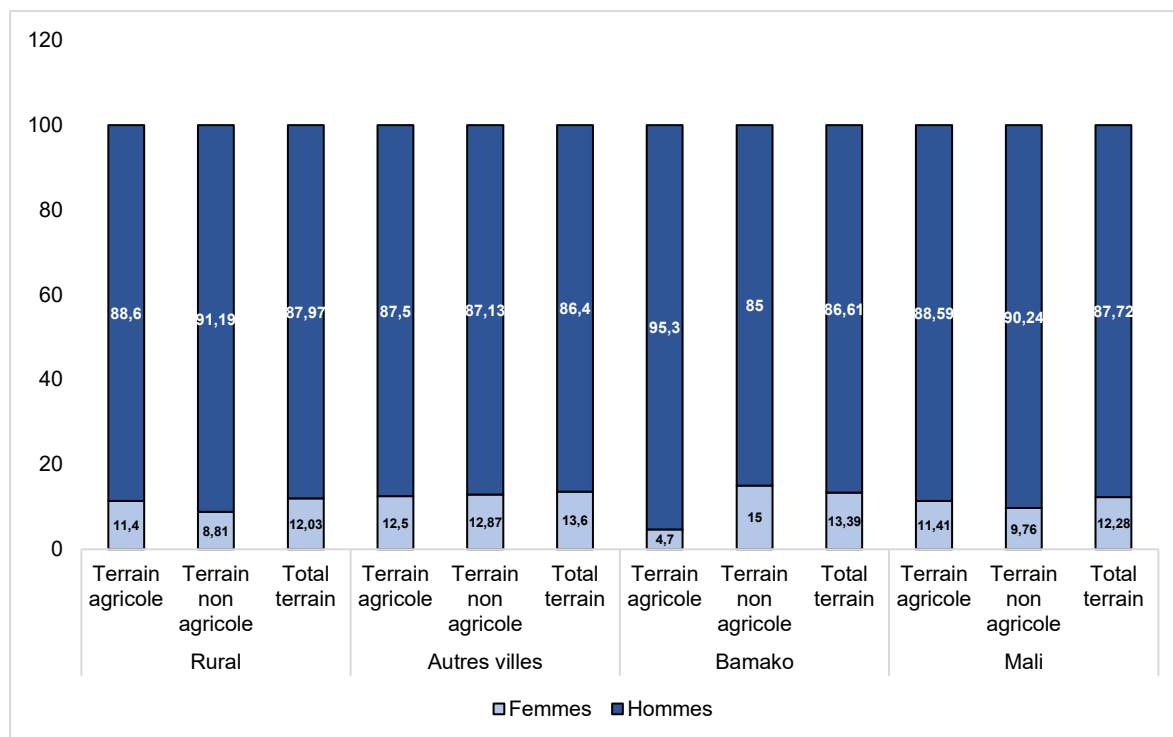
Milieu	Bamako	Autres villes	Rural	Mali
Parcelle agricole				
Femmes	0,1	1,9	5,1	3,8
Hommes	2,2	15,3	46,8	34,2
Parcelle non agricole				
Femmes	1,0	3,2	2,5	2,4
Hommes	6,4	24,4	30,4	25,4
Total Parcelle				
Femmes	1,1	4,4	6,0	5,0
Hommes	8,0	31,2	51,9	41,2

Source : EMOP 2025

Les disparités entre femmes et hommes dans l'accès au foncier sont aussi confirmées dans l'analyse de la distribution des propriétaires de parcelle par sexe comme indiqué dans la figure 15 ci-après. En effet, les femmes représentent moins de 16 % des propriétaires de parcelles quel que soit le milieu de résidence et le type de parcelle. Au niveau des propriétaires de parcelles agricoles, la proportion la plus élevée des femmes est enregistrée dans les autres villes avec 12,5 % et la plus faible à Bamako (4,7 %).

Quant aux parcelles non agricoles la proportion la plus élevée des femmes propriétaires est de 15 % à Bamako et la plus faible est observée en milieu rural avec 8,8 %.

Figure 15. Proportion des femmes parmi les propriétaires de parcelles selon le milieu de résidence et par type de parcelle (%)

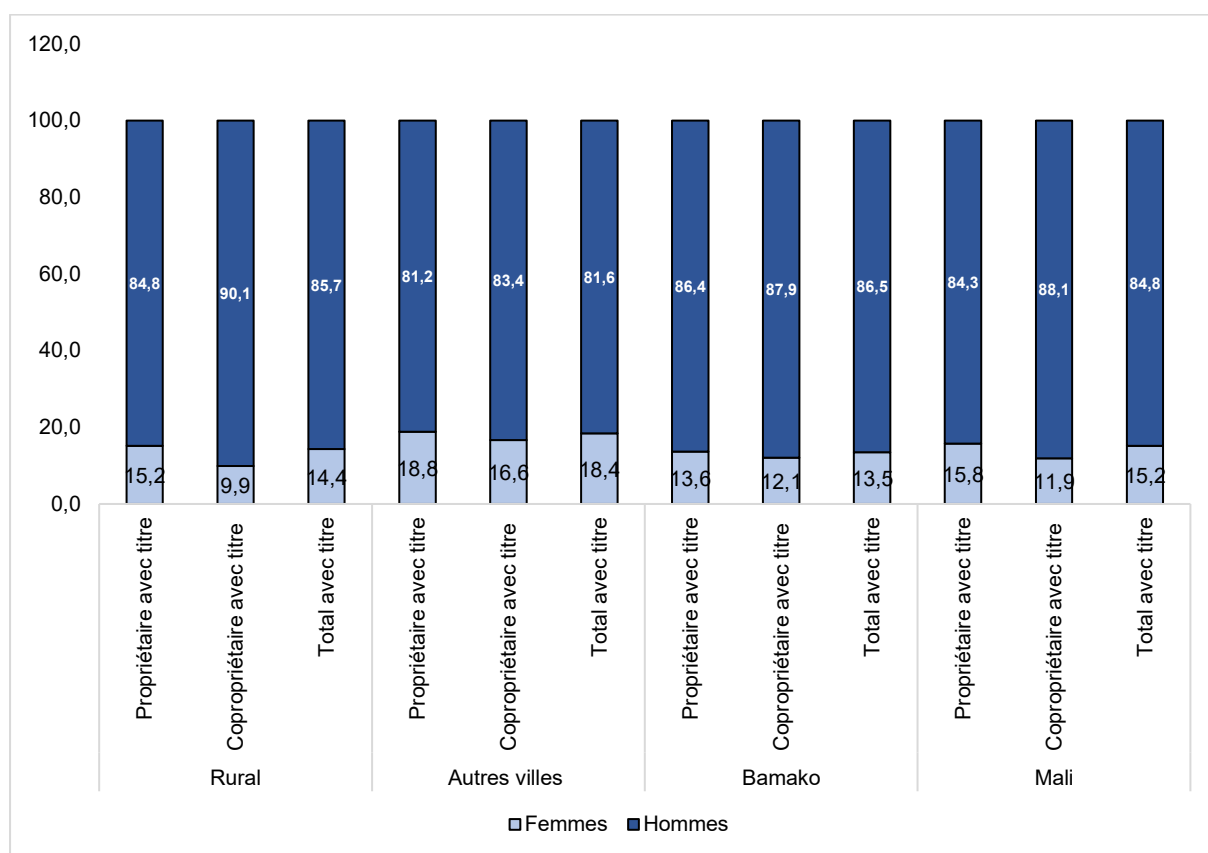


Source : EMOP 2025

Les disparités entre hommes et femmes en matière d'accès au foncier se confirment également à travers l'analyse des titres de propriété des logements des ménages. En effet, pour les ménages qui sont propriétaires avec titre ou copropriétaires avec titre de leur logement, l'EMOP 2025 a permis d'identifier les membres des ménages dont les noms figurent sur les titres de propriété. Cette innovation par rapport aux éditions précédentes permet de calculer des données désagrégées par sexe sur une autre dimension des disparités entre hommes et femmes (présence du nom du membre du ménage sur le titre de propriété du logement).

Les données présentées dans la figure 16 montrent que les femmes sont moins propriétaires ou copropriétaires de logement avec titre que les hommes (15,2 % contre 84,8 %). Quel que soit le milieu de résidence, les femmes sont relativement moins nombreuses à détenir un titre de logement. La proportion la plus élevée des femmes propriétaires avec titre est de 18,8 % dans les autres villes et la plus faible (13,6 %) à Bamako. Parmi les copropriétaires avec titre, la proportion des femmes la plus élevée est observée dans les autres villes avec 16,6 % et la plus faible (9,9 %) en milieu rural. Ces résultats confirment la difficulté persistante à transformer les droits formels des femmes en droits effectivement exercés.

Figure 16. Distribution des personnes qui ont leur nom sur le titre de propriété selon le sexe (%)



Source : EMOP 2025

6. LIMITES DE L'ETUDE

Pour cette étude, le module relatif à l'entrepreneuriat des femmes n'a pas été collecté en 2025, ce qui explique l'indisponibilité de l'indicateur sur la part des adultes propriétaires d'entreprises non agricoles.

Par ailleurs, certaines limites liées aux données doivent être signalées. En effet, plusieurs informations reposent sur des déclarations des ménages, notamment le temps de travail et le contrôle des revenus, ce qui peut introduire des biais de déclaration.

Les analyses réalisées restent également principalement descriptives et ne permettent pas toujours d'identifier les causes profondes des inégalités observées, qu'elles soient d'ordre culturel, économique ou institutionnel.

Enfin, certaines dimensions essentielles du genre ne sont pas couvertes par l'enquête EMOP, notamment les violences basées sur le genre, la santé reproductive et l'accès aux services sociaux.

Ainsi, pour améliorer la portée des analyses, il serait pertinent de compléter les données quantitatives par des études qualitatives et des analyses plus approfondies permettant de mieux comprendre les déterminants des inégalités de genre.

7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La situation du genre au Mali en 2025 se caractérise par de fortes inégalités dans l'accès aux opportunités et aux ressources. Les femmes demeurent nettement défavorisées, notamment en matière d'éducation, avec une proportion élevée de femmes sans instruction (65,5 % contre 52,5 % chez les hommes), ainsi qu'en raison d'une charge importante de travail domestique non rémunéré (4,1 heures par jour contre 0,5 heure pour les hommes). Elles restent également faiblement représentées dans la propriété foncière, ne comptant que 5 % de propriétaires de parcelles contre 41,2 % chez les hommes.

Malgré des progrès en matière d'inclusion financière et d'accès à la téléphonie mobile, les inégalités persistent sur le plan économique. L'écart salarial reste élevé (50,2 %) et la proportion d'emplois vulnérables est plus importante chez les femmes (84,4 % contre 73,7 % chez les hommes), ce qui limite leur autonomisation économique effective. Par ailleurs, les femmes disposent d'un pouvoir décisionnel plus restreint concernant l'utilisation de leurs revenus et la gestion des ressources du ménage, en particulier en milieu rural.

Enfin, les jeunes femmes apparaissent particulièrement exposées, avec des niveaux élevés de sans emploi, ni en études, ni en formation (NEET) et une vulnérabilité accrue face au travail des enfants. Dans l'ensemble, ces constats traduisent la persistance d'inégalités structurelles qui freinent l'autonomisation économique et sociale des femmes au Mali.

Bien que certaines dimensions n'aient pas été couvertes et que certaines analyses méritent d'être approfondies, les résultats obtenus constituent une bonne base pour orienter les politiques publiques.

Sur la base de ces résultats, nous formulons les principales recommandations suivantes pour réduire les inégalités de genre au Mali :

1. Renforcer l'éducation et la formation des filles et des femmes :

- Mettre en place des programmes d'alphabétisation fonctionnelle ciblés, particulièrement en milieu rural où 76,4 % des femmes sont sans instruction,
- Renforcer les mesures discriminatoires positives pour réduire les inégalités entre filles et garçons, en promouvant l'accès des filles aux filières techniques, professionnelles et à l'enseignement supérieur (actuellement seulement 1,7 % des femmes ont le niveau supérieur).

2. Promouvoir l'autonomisation économique des femmes et réduire l'écart salarial :

- Créer les conditions favorables à l'accès des femmes aux emplois qualifiés, aux postes de responsabilités et aux opportunités économiques dans les mêmes proportions que les hommes. Mettre en place des programmes spécifiques de rattrapage éducatif et de formation pour les jeunes femmes (40 % contre seulement 12,7 % chez les hommes) hors système scolaire et sans emploi.

3. Faciliter l'accès aux actifs productifs et au foncier :

- Assurer l'application effective des réformes foncières en vigueur en renforçant les mécanismes de suivi et de contrôle, afin de garantir un meilleur accès des femmes à la propriété foncière, notamment à travers la mise en œuvre des dispositions de la Loi sur le foncier agricole, qui prévoit qu'au moins 15 % des aménagements financés sur fonds publics soient attribués aux femmes et aux jeunes.

- Poursuivre les efforts d'inclusion financière, notamment en milieu rural où le taux de possession d'un compte dans une institution financière chez les femmes reste faible (29,9 %) contre 58,3 % chez les hommes.
- 4. Alléger la charge de travail domestique non rémunéré :**
- Investir dans les infrastructures de base (eau, énergie, équipements de cuisson) pour réduire le temps que les femmes consacrent aux tâches domestiques, en moyenne 4,1 heures par jour contre 0,5 heure pour les hommes, ce qui limiterait leur disponibilité pour des activités rémunérées.
- 5. Lutter contre le travail des enfants, spécifiquement en milieu urbain :**
- Renforcer la prévention, la protection et l'insertion socio-économique des enfants issus des ménages vulnérables. À Bamako, 14,8 % des filles de 12-14 ans sont engagées dans le travail des enfants, contre 4,1 % des garçons.
- 6. Soutenir l'entrepreneuriat féminin :**
- Favoriser la transition des femmes du statut d'aide familiale vers l'entrepreneuriat formel et les postes de décision, où elles sont actuellement sous-représentées (17,6 % des employeurs) ;
 - . Renforcer les dispositifs de collecte et d'analyse en intégrant davantage de thématiques liées au genre (modules non couverts) et en complétant les approches quantitatives par des analyses qualitatives

ANNEXES

Annexe 1 : Caractéristiques démographiques

Tableau 6: Niveau d'instruction des adultes de 15 ans et plus par sexe et milieu de résidence (%)

Milieu de résidence	Sexe	Sans instruction	Fondamental 1	Fondamental 2	Secondaire	Supérieur
Bamako	Femmes	35,3	15,6	24,0	17,7	7,4
	Hommes	22,9	14,5	26,7	21,9	13,9
Autres villes	Femmes	49,5	13,4	20,1	15,1	2,0
	Hommes	38,1	14,6	22,4	19,0	6,0
Rural	Femmes	76,3	11,4	8,6	3,3	0,4
	Hommes	63,4	15,3	13,4	6,7	1,3
Mali	Femmes	65,5	12,3	12,9	7,5	1,7
	Hommes	52,5	15,0	17,1	11,3	4,2

Source : EMOP 2025

Annexe 2 : Emploi

Tableau 7: Proportion de temps consacré au travail domestique non rémunéré par sexe et milieu de résidence (%)

Milieu de résidence	Sexe	Tâches domestiques non rémunérées	Soins non rémunérés	Total travail domestique	Tâches domestiques non rémunérées	Soins non rémunérés	Total travail domestique
		2024			2025		
Bamako	Femmes	12,8	8,1	18,9	10,3	7,8	18,2
	Hommes	0,3	0,5	0,8	0,3	0,4	0,7
Autres Villes	Femmes	10,6	3,9	14,3	12,5	4,2	16,7
	Hommes	0,8	0,8	1,6	1,5	1,2	2,7
Rural	Femmes	12	4,1	15,7	12,9	3,5	16,4
	Hommes	1,3	1,1	2,4	1,5	1,2	2,7
Mali	Femmes	11,8	5,2	16,2	12,0	5,0	17,0
	Hommes	0,9	0,8	1,7	1,2	1,0	2,1

Source : EMOP 2024 et 2025

Tableau 8: Nombre moyen d'heures consacrées au travail total (charge de travail totale), par sexe (heure par jour)

Sexe	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	2024		2025	
Travail domestique non rémunéré	4,1	0,4	4,1	0,5
Travail rémunéré	2,1	4,9	2,0	4,8
Charge de travail	6,2	5,3	6,1	5,3

Source : EMOP 2024 et 2025

Tableau 9: Taux d'activité selon le sexe, l'âge et le milieu de résidence (%)

Milieu de résidence	15 ans et plus		15-24 ans		15 ans et plus		15-24 ans	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	2024				2025			
Bamako	41,6	73,6	35,0	46,7	28,5	65,8	18	34,7
Autres villes	36,8	74,6	27,1	47,3	30,8	71,6	19	39
Rural	47,7	83,4	41,5	69,7	47,9	81,8	41	63,5
Mali	45,0	80,3	37,6	61,4	42,1	77,4	32,2	53,5

Source : EMOP 2024 et 2025

Tableau 10: Taux d'emploi des 25-54 ans par sexe et selon le type de ménage (%)

Type de ménage/Sexe	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	2024		2025	
Ménage sans enfants (<6 ans)	49,5	90,7	53,2	91,4
Ménage avec enfants (<6 ans)	51,1	95,7	51	95,5
Personne seule	50,8	93,4	100	93,6
Couple sans enfants	45,3	100	31,5	44
Couple avec enfants	45,0	97,3	44,8	90,9
Famille élargie	53,7	94,6	55,8	94,3
Mali	50,2	94,6	50,7	94,2

Source : EMOP 2024 et 2025

Tableau 11: Proportion des jeunes (15-24) ni en emploi, ni en éducation, ni en formation par sexe et milieu de résidence (%)

Milieu de résidence/Sexe	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
	2024			2025		
Bamako	24,6	9,0	17,4	39,6	14,5	28,7
Autres villes	22,2	9,2	16,3	42,7	15	30,4
Rural	15,6	4,5	10,4	39,2	11,4	26,5
Mali	18,6	6,2	12,8	40	12,7	27,7

Source : EMOP 2024 et 2025

Tableau 12: Proportion d'aides familiaux et de travailleurs pour compte propre par sexe 2024 et 2025 (%)

Milieu de résidence	Sexe	Aides familiaux	Travailleurs pour leur propre compte	Aides familiaux	Travailleurs pour leur propre compte
		2024		2025	
Bamako	Femmes	6,1	68,8	3,1	68,5
	Hommes	1,8	44	1	51,3
Autres villes	Femmes	10,5	69,7	9,3	72,8
	Hommes	6,1	49,8	4,6	55,8
Rural	Femmes	28,3	60,2	27,8	58,7
	Hommes	25,9	56,1	21,1	59,8
Mali	Femmes	23	62,6	23	61,4
	Hommes	19,3	53,3	15,7	58,0

Source : EMOP 2024 et 2025

Tableau 13: Proportion de l'emploi à temps partiel par sexe et milieu de résidence (%)

Milieu de résidence/Sexe	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	2024		2025	
Bamako	31,5	6,5	29,6	19
Autres villes	27	13,7	19,5	9,6
Rural	26	11,6	19,5	9,9
Mali	26,9	11,1	20,6	11,1

Source : EMOP 2024 et 2025

Tableau 14: Pourcentage de la population employée par secteur, par sexe

Secteur d'activité/Sexe	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
	2024			2025		
Primaire	54,3	56,3	55,6	56,9	57,7	57,4
Secondaire	8,4	12,7	11,1	8,5	13,4	11,5
Tertiaire	37,3	30,9	33,3	34,6	28,9	31,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : EMOP 2024 et 2025

Tableau 15: Proportion de l'emploi informel dans l'emploi non agricole, par sexe (%)

Milieu de résidence/Sexe	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	2024		2025	
Bamako	98,3	91,1	97,7	88,1
Autres villes	85,6	74	83,2	72,2
Rural	28,2	22,1	28,5	20,8
Mali	45,2	40,5	42,5	38,4

Source : EMOP 2024 et 2025

Tableau 16: Proportion des employés qui sont employeurs, par sexe

Milieu de résidence/Sexe	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	2024		2025	
Bamako	9,0	91,0	1,92	98,08
Autres villes	21,4	78,6	18,23	81,77
Rural	20,8	79,2	20,83	79,17
Mali	19,1	80,9	17,62	82,38

Source : EMOP 2024 et 2025

Tableau 17: Proportion d'enfants de 5-17 ans engagés dans le travail d'enfants par sexe et par âge (%)

Milieu de résidence	Groupe d'âge	Filles	Garçons	Filles	Garçons
		2024		2025	
Bamako	5-11 ans	0,8	0,7	7,0	1,6
	12-14 ans	14,8	4,1	47,0	11,1
	15-17 ans	12,7	11,5	10,9	11,6
	Total	6,8	3,7	17,9	5,7
Autres villes	5-11 ans	3,2	1,6	20,5	11,9
	12-14 ans	14,9	9,3	51,8	22,7
	15-17 ans	8,2	11,4	5,9	11,1
	Total	6,7	5,2	24,8	14,1
Rural	5-11 ans	6,6	6,6	22,4	15,5
	12-14 ans	25,2	26,8	56,1	39,6
	15-17 ans	7,2	27	8	22,3
	Total	10,6	14	27,1	21,6
Mali	5-11 ans	5,2	5,2	20,2	13,3
	12-14 ans	21,7	20,8	53,7	33,2
	15-17 ans	8,6	22,1	8,3	18,7
	Total	9,4	11,4	25,3	18,4

Source : EMOP 2024 et 2025

Tableau 18: Participation aux décisions sur l'utilisation du revenu selon le sexe et le milieu de résidence (%) des personnes mariées

Milieu de résidence	Sexe	Seul	Avec quelqu'un	Sans moi	Seul	Avec quelqu'un	Sans moi
		2024			2025		
Bamako	Femmes	91,5	8,1	0,3	78,1	21,2	0,7
	Hommes	92,4	7,4	0,2	78,3	21,5	0,1
Autres villes	Femmes	73,7	24,9	1,4	69,0	30,7	0,4
	Hommes	80,2	18,9	1,0	79,1	19,7	1,2
Rural	Femmes	63,1	31,9	5,0	57,1	37,0	6,0
	Hommes	71,0	25,0	4,0	67,8	29,6	2,6
Mali	Femmes	67,9	28,1	4,0	60,9	34,5	4,7
	Hommes	75,6	21,4	3,0	71,2	26,8	2,0

Source : EMOP 2024 et 2025

Annexe 3 : Actifs

Tableau 19: Proportion d'individus possédant un téléphone mobile, par sexe (% des 15 et plus)

Milieu de résidence/Sexe	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	2024		2025	
Bamako	79,2	83,8	77,3	84,9
Autres villes	75,1	79,0	62	74,4
Rural	57,6	66,1	42,9	67,6
Mali	67,8	73,6	51,3	71,6

Source : EMOP 2024 et 2025

Tableau 20: Accès à la propriété foncière selon le sexe et le milieu de résidence (% des adultes de plus de 15 ans)

Milieu de résidence	Accès à la propriété	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
		2024		2025	
Rural	Terrain agricole	11,9	88,1	11,4	88,6
	Terrain non agricole	11,3	88,7	8,8	91,2
	Total terrain	13,9	86,1	12,0	88,0
Autres villes	Terrain agricole	13,5	86,5	12,5	87,5
	Terrain non agricole	18,1	81,9	12,9	87,1
	Total terrain	18,2	81,8	13,6	86,4
Bamako	Terrain agricole	15,3	84,7	4,7	95,3
	Terrain non agricole	13,8	86,2	15,0	85,0
	Total terrain	14,9	85,1	13,4	86,6
Mali	Terrain agricole	12,1	88,0	11,4	88,6
	Terrain non agricole	12,6	87,5	9,8	90,2
	Total terrain	14,5	85,5	12,3	87,7

Source : EMOP 2024 et 2025

Tableau 21: Distribution des personnes qui ont leur nom sur le titre de propriété selon le sexe (%)

Milieu de résidence	Titre de propriété	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
		2024		2025	
Rural	Propriétaire avec titre	16,5	83,5	15,2	84,8
	Copropriétaire avec titre	8,5	91,5	9,9	90,1
	Total avec titre	15,9	84,1	14,4	85,7
Autres villes	Propriétaire avec titre	16,1	83,9	18,8	81,2
	Copropriétaire avec titre	19,2	80,8	16,6	83,4
	Total avec titre	16,6	83,4	18,4	81,6
Bamako	Propriétaire avec titre	18,5	81,6	13,6	86,4
	Copropriétaire avec titre	16,3	83,7	12,1	87,9
	Total avec titre	18,0	82,0	13,5	86,5
Mali	Propriétaire avec titre	16,8	83,2	15,8	84,3
	Copropriétaire avec titre	14,7	85,3	11,9	88,1
	Total avec titre	16,5	83,5	15,2	84,8

Source : EMOP 2024 et 2025

Annexe 4 : Possession de compte bancaire

Tableau 22 : Le taux d'accès au crédit des femmes évoluant dans l'agriculture dans le milieu rural (%)

Milieuneuws	Femme	Homme	Total
Bamako	82,1	68,8	70
Autres villes	39,2	53,3	49,7
Rural	28,2	59,4	47,2
Total	28,6	59,1	47,4

Tableau 23: Le taux d'accès au crédit des femmes évoluant dans l'agriculture dans le milieu rural (%)

Milieuneuws	Femme	Homme	Total
Bamako	53,4	78,1	65,8
Autres villes	40,6	67,8	52,5
Rural	20,5	54,8	36,7
Total	28,8	60,7	43,8